



**DELIBERATION N° 21/105 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL
EXÉCUTIF DE CORSE RELATIF AU SUIVI DES AVIS ET MOTIONS ADOPTÉES
PAR LES INSTANCES CONSULTATIVES EN 2020/2021**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU D'INFURMAZIONE DI U PRESIDENTE DI
CUNSIGLIU ESECUTIVU RILATIVU À U SEGUITU DI L'AVISI È DI E MUZIONE
VUTATE DA L'ISTANZI CUNSLTATIVI IN LU 2020/2021**

SEANCE DU 20 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 6 mai 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI,

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François BENEDETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Fabienne GIOVANNINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Xavier LACOMBE à M. Jean-Martin MONDOLONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Marcel CESARI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
Mme Marie-Hélène PADOVANI à M. François ORLANDI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA

Mme Catherine RIERA à M. Jean-Charles ORSUCCI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Petr'Antone TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 3221-10-1, L. 3311-2, L. 4221-5, L. 4231-7-1, L. 4238-8, L. 4231-8-2, L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 18/006 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 portant adoption du règlement intérieur de l'Assemblée de Corse,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique

ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr' Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

PREND ACTE du rapport d'information du Président du Conseil exécutif de Corse et ses tableaux annexés, relatifs au suivi des avis et motions adoptés par les instances consultatives en 2020/2021, joints à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 20 mai 2021

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 20 ET 21 MAI 2021

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

SEGUITU DI L'AVISI È DI E MUZIONE VUTATE DA
L'ISTANZI CUNSLTATIVI IN LU 2020/2021

SUIVI DES AVIS ET MOTIONS ADOPTÉES PAR LES
INSTANCES CONSULTATIVES EN 2020/2021

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

I/ Introitu Introduction

S'inscrivant dans la démarche initialement engagée pour les motions votées par l'Assemblée de Corse, le présent rapport fait état du suivi réservé aux avis et motions votées par les instances consultatives, pour l'année 2020.

Depuis la mise en place de la Collectivité de Corse, en janvier 2018, le Conseil exécutif a veillé à associer étroitement les trois instances consultatives au processus d'élaboration des différentes politiques publiques territoriales, à savoir :

- le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC, article L. 4422-34 CGCT) chargé de porter la voix de la société civile, consulté chaque mois sur un ensemble de rapports relevant la plupart du temps de saisines obligatoires,

- la Chambre des Territoires (article L. 4421-3 CGCT), qui se substitue à la Conférence territoriale d'action publique instituée par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et se réunit notamment pour coordonner l'exercice des compétences des collectivités territoriales et promouvoir la prise en compte de la diversité des territoires dans la définition et la mise en œuvre des politiques publiques,

- l'Assemblea di a Ghjuventù, instaurée par délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016, sur proposition de son Président. Chargée de porter la voix de la jeunesse insulaire, cette instance a vocation à s'exprimer sur l'ensemble des sujets intéressant la Corse.

Partie intégrante du processus décisionnel, ces trois instances sont sollicitées par le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée, pour avis ou information, sur nombre de rapports d'orientations, règlements d'aides, ou projets menés par la Collectivité de Corse. A ce titre, elles approuvent des motions ou des avis, en complément de questions orales ou écrites, relatifs aux sujets dont elles sont saisies. Ces textes constituent un moyen d'expression classique en vue d'interpeller le CE ou l'AC sur un sujet d'actualité ou de faire partager une position. Un traitement spécifique leur est donc réservé.

La crise sanitaire en 2020 a nécessité d'adapter le format de l'interaction entre les instances exécutive et consultatives. Une coopération plus qualitative et inclusive, voulue par le Conseil exécutif, a permis d'assurer la transversalité de ses travaux.

Ainsi, le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù ont-ils fait l'objet de saisines volontaires et systématiques de la part du Conseil exécutif pour information ou avis

relatives, notamment, à la lutte contre l'épidémie et à la stratégie de déconfinement, alors que les dispositions de la loi relative à l'état d'urgence sanitaire ne l'y obligeait pas.

Cette expérience en temps de crise a démontré, si besoin était, la nécessité de maintenir un lien démocratique interinstitutionnel pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation en continu des politiques publiques insulaires.

Le présent rapport a pour objet, après un rappel précis mais néanmoins indispensable des textes applicables, de présenter des éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs de la coopération entre le Conseil exécutif et les instances consultatives, et par extension, l'Assemblée de Corse, au titre de l'année 2020.

II/ Lege à decreti à messa in opera Textes applicables relatifs à l'organisation des relations de coopération entre les instances. Bilan de leur mise en œuvre

a) Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Le décret n° 2017-827 du 5 mai 2017 modifie les missions, l'organisation et la composition du Conseil économique, social, environnemental, et culturel suite à la création de la Collectivité de Corse, au 1^{er} janvier 2018.

Au terme des articles L. 4422-36 et L. 4422-37 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le CESEC est consulté, **obligatoirement et préalablement**, sur tout projet de délibération concernant l'action culturelle et éducative, notamment pour la sauvegarde et la diffusion de la langue et de la culture corses, mais également :

- Le projet de plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) et les projets de révision de ce plan ;
- Les projets de documents de planification de la Collectivité de Corse ;
- Les projets de délibérations définissant les politiques publiques ou portant schémas et programmes dans les domaines où les lois reconnaissent une compétence à la Collectivité de Corse ;
- Les projets de délibérations relatifs aux compétences en matière d'éducation, de culture et de langue corse ;
- Les projets de documents budgétaires de la Collectivité de Corse pour se prononcer sur leurs orientations générales.

Il rend ainsi un avis, en séance plénière, sur les résultats de leur mise en œuvre. Adoptés à la majorité des suffrages exprimés, les avis mentionnent les positions des minorités.

Le CESEC se réunit sur convocation de son président, qui adresse aux membres un rapport sur chaque affaire inscrite à l'ordre du jour, douze jours au moins avant la réunion.

Les articles L. 4422-36 et L. 4422-37 du CGCT précisent qu'à l'initiative de son président, de son bureau ou de la majorité de ses membres, après consultation du Président du Conseil exécutif, le CESEC peut être convoqué six fois par an, pour une durée ne pouvant excéder deux jours.

A l'initiative du Président du Conseil exécutif, du Président de l'Assemblée de Corse ou de l'Assemblée de Corse, le CESEC peut être saisi de demandes d'avis et d'études sur tout projet intéressant les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique et sociale, relatif à l'avenir culturel de la Corse ou emportant des conséquences en matière d'éducation, d'environnement ou de cadre de vie.

Chaque année, le Président du Conseil exécutif présente au CESEC le bilan de l'action de la collectivité et l'informe des suites données à ses avis. Un débat s'en suit.

Il peut, en outre, à son initiative, émettre des avis sur toute question entrant dans les compétences de la Collectivité de Corse en matière économique, sociale, environnementale ou culturelle. Ce dispositif d'autosaisine a notamment été usité en 2019, concernant les conséquences en Corse de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », sur la gestion et l'organisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

b) La Chambre des Territoires

Instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes, la Chambre des Territoires s'attache à l'exercice coordonné et cohérent de leurs compétences. Elle débat et rend des avis sur les grands enjeux liés au développement local et territorial.

Créée en application de l'article 30 de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'Ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse, elle peut également émettre des avis et des propositions d'amendements sur des sujets d'intérêt général. La Chambre des Territoires se prononce notamment sur les orientations en matière d'aménagement du territoire, d'environnement et de développement durable.

L'organisation de l'instance est fixée conformément à l'article L. 4421-3 du CGCT et au décret n° 2017-1684 du 14 décembre 2017 relatif à la Chambre des Territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse.

Composée de quarante-deux membres représentant les différents territoires insulaires, d'élus de l'Assemblée de Corse ainsi que de l'ensemble des Conseillers exécutifs, l'instance est présidée par le Président du Conseil exécutif. Ce dernier permet à toute personne publique compétente de participer aux travaux, ainsi qu'aux débats, en fonction des rapports présentés. Le Président du CESEC peut, ainsi, assister aux sessions de la Chambre des Territoires.

A noter que le 15 avril dernier, la Chambre a pris position en faveur d'une refonte de sa composition, permettant notamment d'assurer une meilleure représentation des

communes par EPCI, et de favoriser la parité femmes/hommes. Le nombre de ses membres serait ainsi aligné sur celui de l'Assemblée de Corse et des deux autres instances consultatives.

c) *L'Assemblea di a Giuventù*

Créée par la délibération n° 16/158 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juillet 2016, cet organe consultatif a vocation à impulser un nouvel élan démocratique par l'intégration des jeunes à la vie publique. Une véritable interaction entre les élus territoriaux et les jeunes conseillers est ainsi privilégiée.

Composée paritairement de 63 membres, et présidée par le Président de l'Assemblée de Corse, l'Assemblea di a Giuventù est désignée pour deux ans à compter de son installation. Chaque conseiller ne peut accomplir que deux mandats.

Par un rapport n° 2021/O1/035, le Président de l'Assemblée de Corse, tenant compte des multiples interférences avec l'activité de l'institution, décide de la prolongation de la mandature actuelle.

Conformément à l'article 7 de son règlement intérieur, elle a vocation à « pouvoir s'exprimer sur tous les sujets qui, conformément aux compétences de la Collectivité de Corse, concernent les affaires de la Corse. ». A ce titre, le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse la saisissent, aux fins d'émettre des avis. L'Assemblea di a Giuventù peut également formuler, de sa propre initiative, des propositions à leur attention.

Le Président du Conseil exécutif et le Président de l'Assemblée de Corse lui confient l'élaboration d'un rapport sur trois enjeux majeurs, en lien avec les compétences de la Collectivité de Corse. L'Assemblea di a Giuventù détermine également trois sujets, qu'elle souhaite concilier dans un rapport (article 8).

Les cas de consultations mentionnés à l'article 7 font l'objet de rapports préalablement examinés en Conseil exécutif. Les projets correspondants sont ensuite transmis aux conseillers à l'Assemblée de Corse, et le cas échéant, au CESEC.

Les consultations prévues par l'article 8 sont soumises au même dispositif, et les avis correspondants annexés aux rapports inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée de Corse.

Au même titre que les autres instances consultatives, l'Assemblea di a Giuventù s'exprime par le biais de textes spécifiques. Ainsi, elle adresse des questions orales au Président du Conseil exécutif de Corse, au Président de l'Assemblée de Corse ainsi qu'aux Vice-présidents de l'Assemblea di a Giuventù.

Lors des séances plénières, des motions, des amendements et des vœux peuvent également être adoptés.

Trois commissions organiques sont chargées de préparer les séances plénières, en instruisant les parties de l'ordre du jour qui leur incombent.

La Conférence des Présidents, regroupant les représentants des différents groupes, est réunie dès que nécessaire. Emanation de l'Assemblea di a Giuventù, la Conférence des Présidents a démontré toute son utilité dans le contexte de crise sanitaire actuel, permettant de maintenir un lien démocratique interinstitutionnel.

III/ Cuuperazione tra l'istanze in u 2020 : elementi di bilanci u

Eléments de bilan de la coopération entre le Conseil exécutif, les instances consultatives et l'Assemblée de Corse pour l'année 2020

Une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, qui n'a pas empêché pour autant une coopération soutenue entre les instances, devenue encore plus nécessaire.

Au terme de l'ordonnance n° 2020-391, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les cas de consultation préalable des instances ont été suspendus au printemps 2020. Le Conseil exécutif de Corse, souhaitant néanmoins préserver un espace de dialogue et favoriser la transversalité des échanges, s'est employé à maintenir un lien démocratique fort. Accordant une attention particulière aux productions des organes consultatifs, il n'a pas hésité à les solliciter activement sur la gestion de la crise sanitaire.

Néanmoins, les contraintes de fonctionnement en découlant ont induit une véritable mutation de la coopération interinstitutionnelle. Majoritairement dématérialisée, celle-ci a surtout été marquée par des saisines dans des délais abrégés.

Dans ce contexte de confinement, une augmentation qualitative des interactions entre le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et les instances consultatives a été constatée. Majoritairement axés sur les problématiques de crise sanitaire, les travaux des instances consultatives en 2020 ont néanmoins pu aborder d'autres thématiques d'actualité.

Les Conseillers exécutifs se sont attachés à les intégrer pleinement pour l'amélioration et l'évolution des politiques publiques de la Collectivité de Corse. Ainsi, une démarche de co-construction, notamment avec le CESEC, a été favorisée concernant des sujets d'envergure comme le Pattu per à Giuventù ou l'égalité femmes-hommes.

Les éléments de bilan qui suivent s'attacheront à mettre en évidence :

- d'une part, la typologie des actes de chaque instance pris en 2020,
- d'autre part, les enseignements à tirer sur le suivi de ces travaux,
- enfin, un ensemble de recommandations seront formulées, afin d'impulser et maintenir une véritable synergie interinstitutionnelle

I. U Cunsigliu economicu, suciale, di l'ambiente è culturale di Corsica Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC)

1. Typologie des avis, motions et résolutions adoptés sur saisine du CE et des rapports votés dans le cadre d'autosaisines.

En 2020, le CESEC a rendu 80 avis, et approuvé 3 motions. L'essentiel des travaux

ont été consacrés à la gestion de la crise sanitaire, en lien avec le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et les deux autres instances consultatives.

Ainsi le Bureau du CESEC, sur saisine des Présidents du Conseil exécutif et de l'Assemblée de Corse, a rendu par délégation 4 avis relatifs à la crise sanitaire, au terme de 11 réunions :

- n° 2020-17 : Vince contr'à u COVID 19
- n° 2020-18 : Pianu di surtita prugressiva è ammaestrata di u cunfinamentu per a Corsica
- n° 2020-19 : COVID19 les libertés publiques à l'épreuve du traçage numérique
- n° 2020-20 : Modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse en raison de l'épidémie de COVID19.

En complément des travaux menés à l'initiative de la Collectivité de Corse, le CESEC a apporté une contribution sur la crise sanitaire, par le biais d'un document ad hoc. Prenant acte de la situation vécue par la société civile, cette contribution se traduit par 3 expressions :

- 1^{ère} expression : la crise sanitaire COVID-19, produite durant le confinement, faisant état des actions prioritairement attendues en Corse à très court terme ;
- 2^{ème} expression : relance économique, emploi et fiscalité, corollaire de la première, tenant à appréhender les effets du déconfinement et préparer la relance ;
- 3^{ème} expression : celle-ci aborde la période post COVID-19, notamment les enseignements tirés de cette crise sans précédent.

Le CESEC a également rendu divers avis dans les domaines suivants : (cf. détail en annexe n° 1)

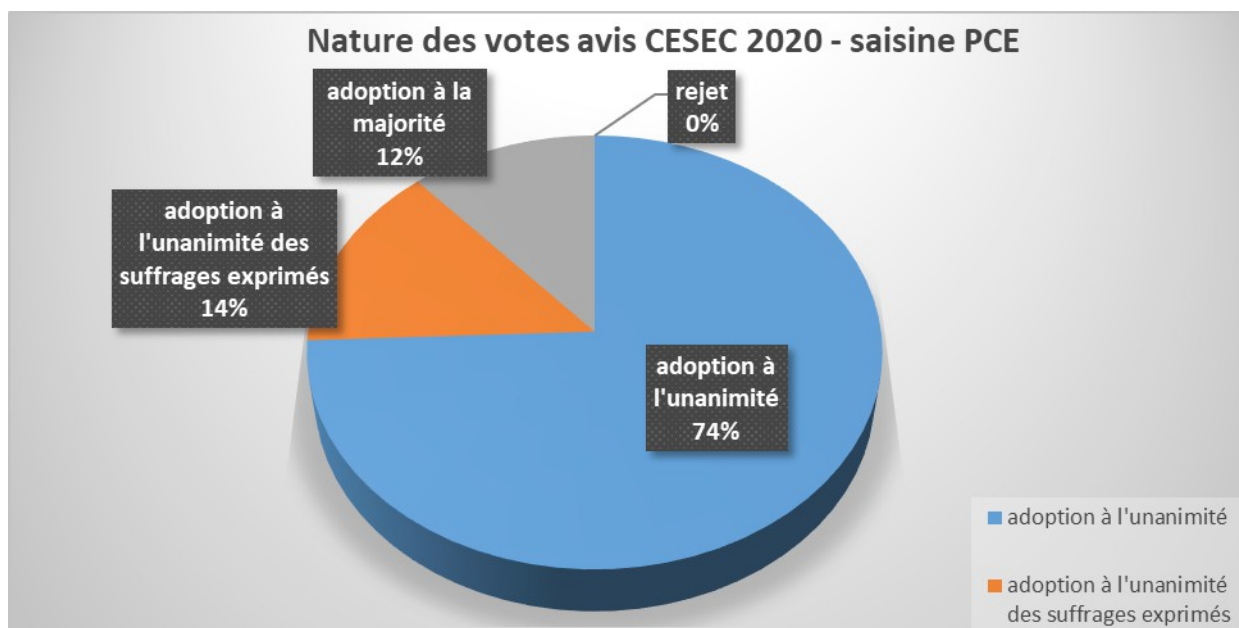


Au titre de son pouvoir d'auto-saisine, le CESEC a souhaité initier une réflexion sur le maintien à domicile des personnes âgées. L'instance a poursuivi ses travaux sur la

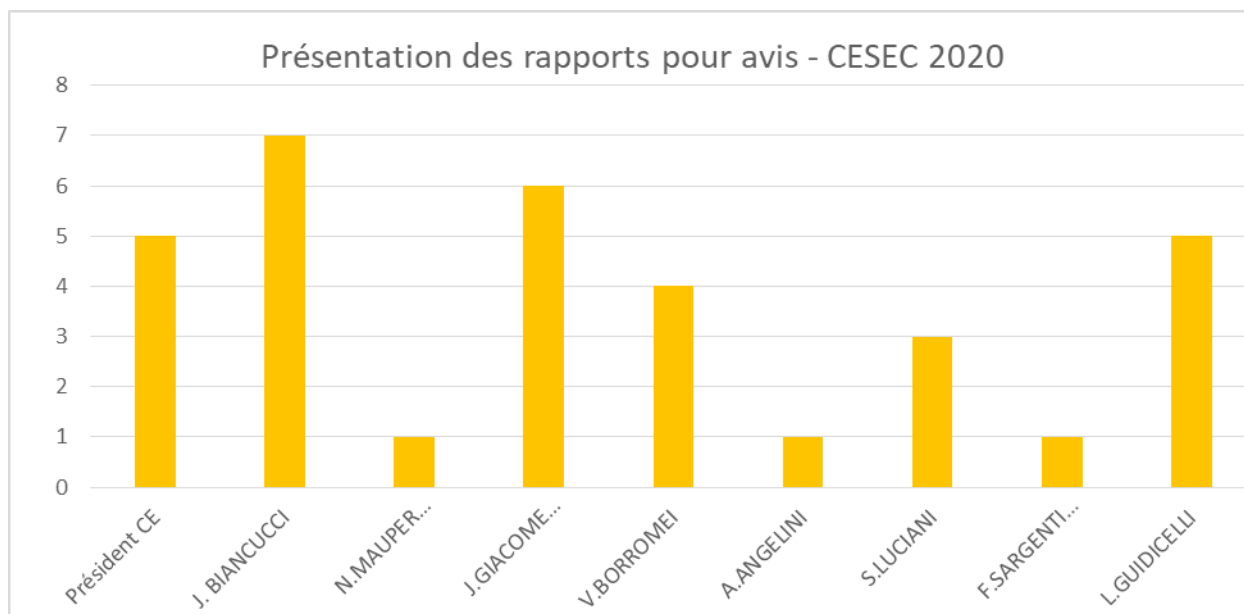
ruralité en se penchant sur la filière forêt-bois. Enfin, une concertation régulière avec la Conseillère exécutive en charge de l'action culturelle, du patrimoine, de l'audiovisuel et les services concernés a permis d'enclencher la révision du règlement des aides à la Culture. La Conseillère exécutive s'est d'ailleurs attachée à souligner la qualité de ces échanges, devant l'Assemblée de Corse les 13 et 14 février 2020.

Au cours de l'année 2020, 78 saisines du Président du Conseil exécutif ont eu lieu. La nature des votes en découlant se traduit comme suit :

- **58 avis votés à l'unanimité**
- **11 avis votés à l'unanimité des suffrages exprimés**
- **9 avis votés à la majorité**



Dans le cadre de ces saisines, 33 rapports émanant du Conseil exécutif ont été présentés, soit par le Président du Conseil exécutif soit par les Conseillers exécutifs, et soumis aux votes illustrés précédemment.



Enfin, 3 motions en lien avec les thèmes précédemment évoqués, ont été approuvées :

- La réforme du baccalauréat et les conséquences sur le développement de l'enseignement de la langue corse dans le second degré, du 8 janvier 2020 - **adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.**
 - Le versement d'une prime exceptionnelle Covid-19 aux professionnels du secteur médico-social et social, du 22 septembre 2020 - **adoptée à l'unanimité.**
- La demande d'ouverture d'une filière BTS maritime « pêche et gestion de l'environnement marin » au Lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Bastia, du 24 novembre 2020 - **adoptée à l'unanimité**

2. Eléments de suivi

Les travaux du CESEC ont fait l'objet d'une transmission aux directions opérationnelles offices et agences de la CdC, aux fins de prise en compte ; mais également à l'Assemblée de Corse, afin de les intégrer à ses délibérations.

Force est de constater que ces avis font partie intégrante de l'argumentaire exposé au cours des débats dans l'hémicycle, ainsi que des délibérations adoptées en ce sens. Les Conseillers exécutifs et de l'Assemblée de Corse ont unanimement souligné l'engagement ainsi que la réactivité du CESEC, durant la période de confinement. A titre d'exemple, un amendement au rapport n° 430 (mise en place d'une prime exceptionnelle COVID-19) a permis la constitution d'un groupe de travail réunissant le CESEC, le Conseil exécutif et l'organe délibérant. Cette démarche témoigne d'une volonté d'intégrer pleinement l'instance à la gestion de la crise sanitaire et ses conséquences pour l'île.

Ainsi, 77 avis sur les 80 produits en 2020 ont été intégrés aux délibérations de l'Assemblée de Corse. 2 avis font office d'exception :

- **2020-16** (modalités d'exploitation des bois issus des forêts

territoriales) : retiré de l'ordre du jour.

- **2020-19** (COVID19 les libertés publiques à l'épreuve du traçage numérique) : l'Assemblée de Corse a pris acte sans vote.

A noter qu'un avis sur le rapport relatif au projet de plan sur les déchets, approuvé fin 2020, a été repris en 2021, au moment de sa présentation devant l'Assemblée.

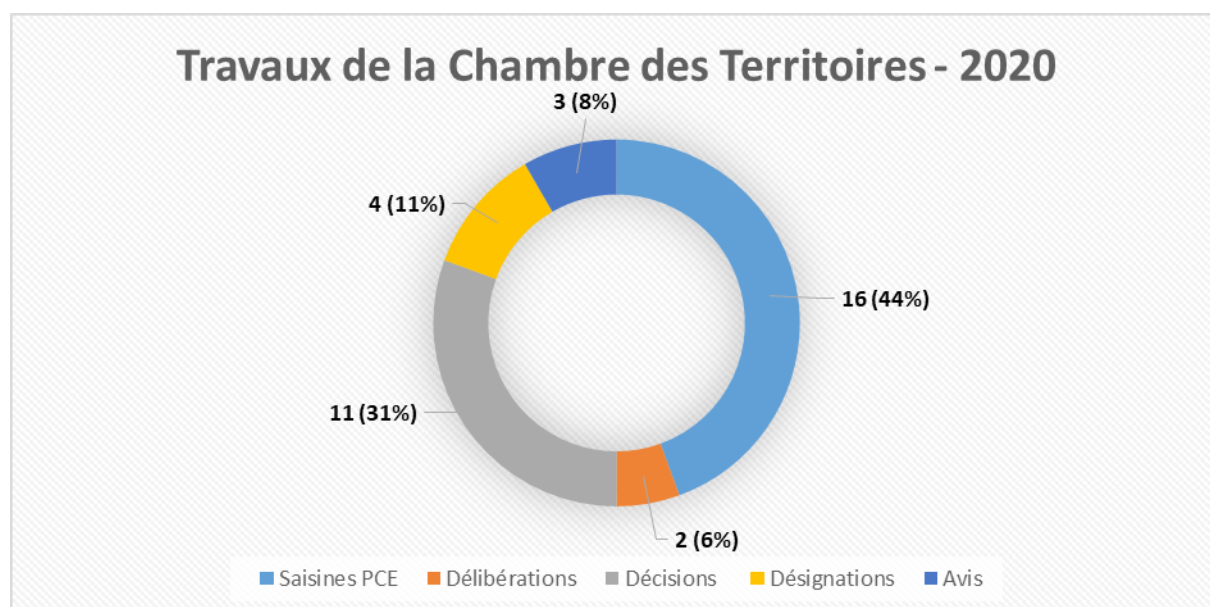
II. A Camera di i Territorii La Chambre des Territoires

1. Typologie des avis, motions et résolutions adoptés sur saisine du CE et des rapports votés dans le cadre d'autosaisines.

La Chambre des Territoires a fait l'objet de 16 saisines du Président du Conseil exécutif en 2020. Dans ce cadre, elle a rendu 2 délibérations et 15 décisions, dont 4 désignations de membres de la Chambre des Territoires à des organismes de la Collectivité de Corse (voir annexe n° 2).

Enfin, 3 avis produits dans le cadre de procédures écrites ont été transmis au Conseil exécutif. Ces avis ont porté sur :

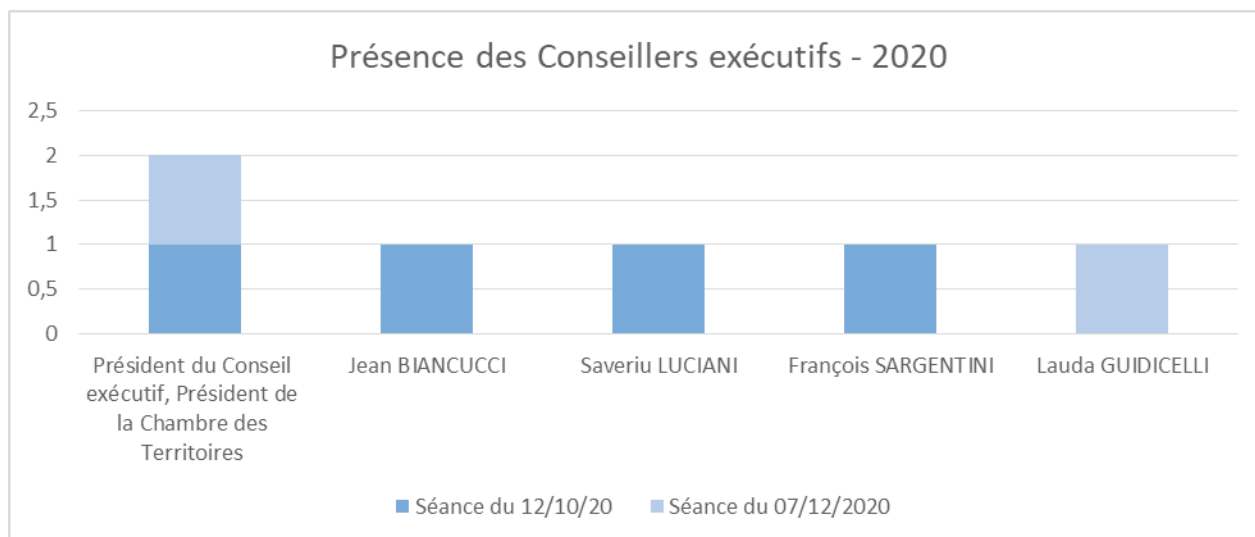
- La modification des cartes ESA ;
- Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Corse 2022-2027 ;
- Le plan Salvezza è Rilanciu.



Il est à noter qu'à l'issue de sa réunion du 12 avril 2021, la Chambre des Territoires a voté la modification de son règlement intérieur afin d'y intégrer la capacité à adopter des motions.

Au cours de l'année 2020, 2 sessions de la Chambre des Territoires se sont tenues les 12 octobre et 7 décembre, compte tenu du renouvellement partiel de l'instance.

Cf. ci-dessous détail de la participation des Conseillers exécutifs, par ailleurs membres de droit :



2. Eléments de suivi.

A l'instar du CESEC, ces décisions et avis ont été transmis à des fins soit d'intégration dans les délibérations de l'Assemblée de Corse, soit pour prise en compte par les directions opérationnelles.

A noter en particulier que 3 décisions ont été intégrées aux délibérations de l'Assemblée de Corse, à savoir :

- Le Comité de suivi du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia pour lequel Mme Rosa Prospero a été désignée (rapport n° 2020-11) ;
- Décision n°2020-5 : politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature ;
- Décision 2020-15 : règlement des aides sport.

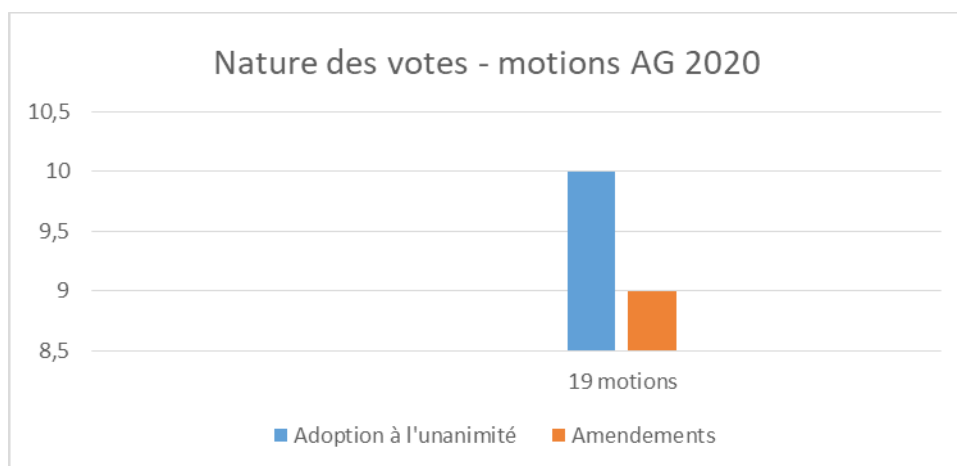
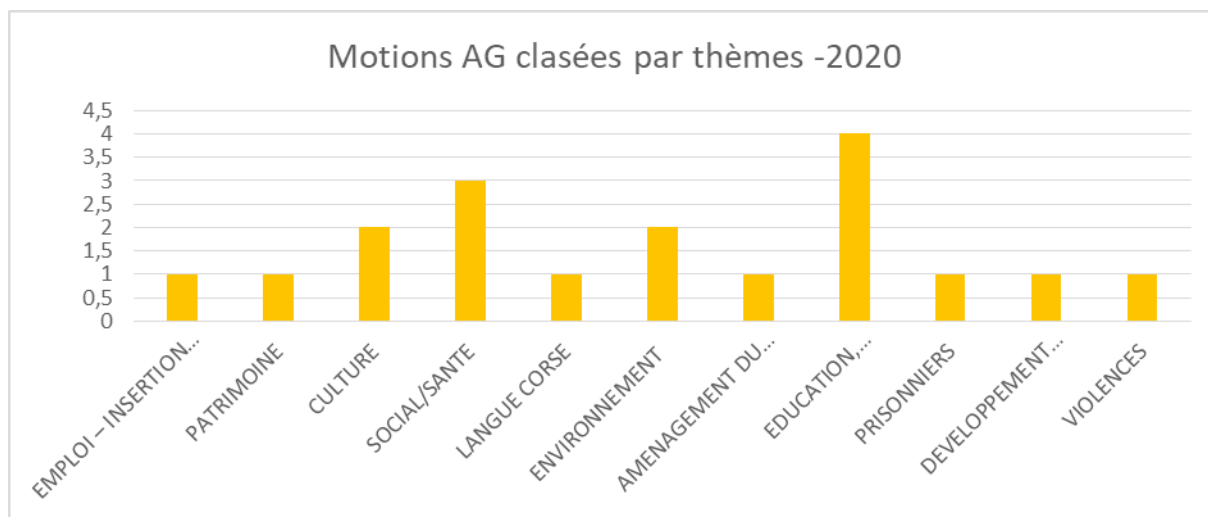
III. L'Assemblea di a Giuventù di a Corsica **L'Assemblée des jeunes de la Corse**

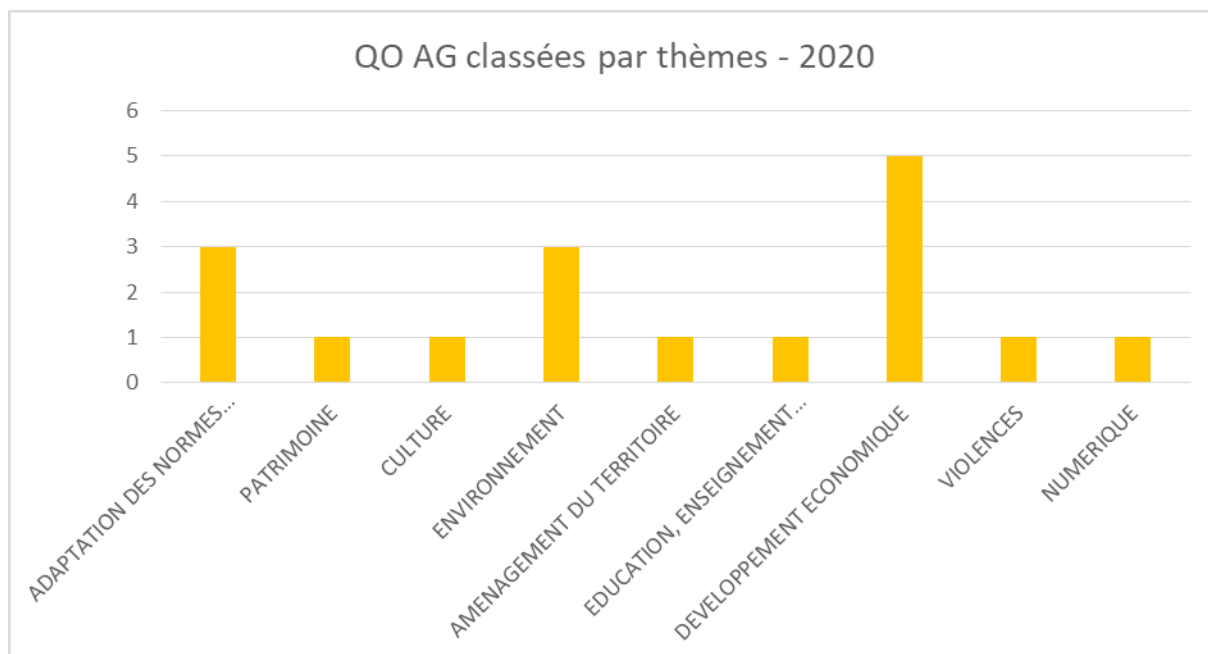
1. Typologie des avis, QO, motions et résolutions adoptés sur saisine du CE et des rapports votés dans le cadre d'autosaisines.

A l'image des deux autres instances consultatives, l'Assemblea di a Giuventù a activement participé à la gestion de la crise sanitaire, par le biais de sa Conférence des Présidents. Cette dernière a permis une sollicitation à la fois accrue et qualitative de l'institution. Réunie 6 fois au cours de l'année, elle a pu rendre des avis conformes aux impératifs temporels que suppose le processus de consultation.

En réorientant une partie de ses travaux et réflexions, l'Assemblea di a Giuventù a su faire face aux contraintes liées à une situation inédite.

Au cours de l'année 2020, 4 avis (dont 2 sur saisine du Président du Conseil exécutif), 19 motions et 17 questions orales ont été rendus (voir détail en annexes n° 3 et 4).

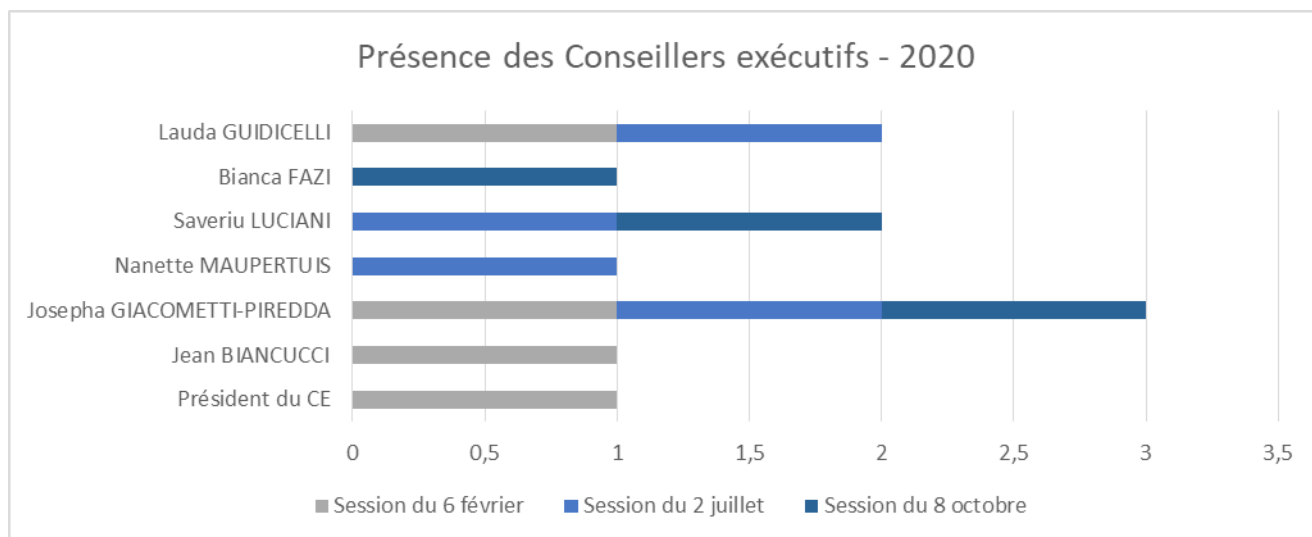




2 avis rendus sur saisine du Président du Conseil exécutif concernaient :

- Le « Plan de sortie progressive et maîtrise du confinement pour la Corse (avis AG 2020-01) ;
- L'adoption du volet « Salvezza è Rilanciu » (avis AG 2020-03).

Le Président du Conseil exécutif ainsi que les Conseillers ont tenu à participer, comme suit, aux 3 sessions de l'instance :



Au-delà de cette participation, le Conseil exécutif s'est attaché à répondre, de manière quasi systématique, aux questions orales. Les échanges issus des débats d'orientations générales ont également permis de maintenir un lien continu entre l'Exécutif et l'instance consultative.

2. Eléments de suivi

Une fois votées, les motions sont notifiées aux Conseillers exécutifs, agences et offices, ainsi qu'aux services concernés. Il s'agit de garantir, par cette notification, la prise en compte des travaux de l'instance.

En 2020, 2 motions ont bénéficié d'une réponse argumentée, au terme de l'envoi de 6 lettres de notifications. Les questions orales, dont les réponses sont généralement données en séance, en comptent 7, dont 1 écrite (voir annexes 3 et 4).

Les débats à l'Assemblée de Corse témoignent également de l'intérêt porté à ces travaux. Lors de la session du 29 mai, le Président de l'Assemblée de Corse a souligné la pertinence de l'avis rendu par l'Assemblea di a Giuventù sur le rapport n° 117 « Les libertés publiques face au traçage numérique » dont il l'a saisie (avis AG 2020-02). Cet avis revêtait un caractère particulier du fait de l'urgence ayant motivé la saisine.

La Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports et de l'égalité hommes-femmes a également souligné, en séance, la participation active de l'instance à la réalisation du « Plan d'action du Pattu per a Ghjuventù », les 5 et 6 novembre.

IV. Résolutions communes entre les instances

1. Résolutions communes entre le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse et les instances consultatives.

Au plus fort de la crise sanitaire, la coopération interinstitutionnelle a donné lieu à deux résolutions communes.

La première, produite par le biais de la Conférence des Présidents, concerne « l'application des mesures de libération anticipée prévues au titre de la crise sanitaire à l'ensemble des détenus corses ». Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 24 avril, ce dispositif augure d'une coopération plus inclusive des instances territoriales.

La seconde, prenant la forme d'une lettre ouverte destinée au Premier Ministre, destinée à faire de la Corse un territoire pilote pour le lancement d'un « essai clinique relatif à l'utilisation de l'hydroxychloroquine ».

V. Enseignements à tirer sur le dépôt et le suivi des motions

1. Sur le fond

Fortement affectés par un contexte inédit, le fonctionnement des institutions et le suivi de leurs travaux ont dû être ajustés. La vive implication des divers acteurs territoriaux dans la gestion de la crise sanitaire et la réorientation de leurs travaux autour de celle-ci, n'a pas permis de donner leur pleine traduction aux autres travaux réalisés.

Ainsi, la majorité des motions notifiées sont-elles demeurées sans réponse formalisée, même si un suivi est garanti dans la pratique. Il est à noter que la relance des services et organismes notifiés n'a pu avoir lieu, compte tenu des impératifs

précédemment évoqués, mais aussi du fait de l'absence de personnel dédié jusqu'en novembre 2020.

Néanmoins, un suivi continu de ces travaux permet de prévenir le dépôt de motions récurrentes, en optant pour une approche transversale. A titre d'exemples, en 2020 2 motions votées à l'Assemblée de Corse reprenaient des thèmes abordés à plusieurs reprises par l'Assemblea di a Giuventù : la motion n° 2020/01/11 sur « l'avenir du réseau Canopé » déposée par M. Romain Colonna, reprenant la motion n° 2020/M2/18 votée le 6 février par l'instance consultative ; la motion n° 2020/E6/022 déposée par le groupe Corsica Libera le 30 juillet, reprenant le sujet de « la lutte contre le harcèlement », déjà traité à deux reprises par l'Assemblea di a Giuventù en 2019 et 2020.

Les travaux de l'organe délibérant primant sur ceux du consultatif, il conviendrait de poursuivre l'harmonisation en amont des thèmes abordés. Pour cela, divers dispositifs sont en cours de création, pour faciliter le dépôt ainsi que le suivi des travaux, et ce, pour l'ensemble des acteurs concernés.

2. Sur la procédure

Marquée par l'urgence, l'année 2020 a permis de souligner l'intérêt porté à la temporalité.

Le dépôt des motions de l'Assemblea di a Giuventù a lieu 3 jours au moins avant la session. En pratique, il convient de laisser la possibilité au Conseil exécutif d'en prendre connaissance, en amont de la session, afin d'émettre un avis collégial. Se réunissant chaque mardi, celui-ci peut en effet organiser les modalités de prise en compte par les services concernés, avant réception de la lettre de notification.

Concernant les motions dites de procédure, les Conseillers de l'Assemblea di a Giuventù peuvent les déposer 24h avant la session. Ayant traité à l'irrecevabilité d'un point soumis à l'ordre du jour, il apparaît primordial qu'elles soient également portées suffisamment en amont à la connaissance des Conseillers exécutifs. Le règlement intérieur ne le permettant pas, il conviendrait d'ajuster son article 59, afin d'allonger ce délai.

S'agissant de la notification en aval du vote, celle-ci doit intervenir dans la semaine suivant la session, au risque de perdre de leur intérêt, surtout si elles revêtent un caractère d'urgence. Cela n'a pas toujours été le cas en 2020, une amélioration ayant toutefois eu lieu et devant être pérennisée.

Concernant le nombre de motions, 19 ont été adoptées par l'Assemblea di a Giuventù, 3 par le CESEC. S'agissant de l'Assemblea di a Giuventù, de nombreux sujets, également abordés par les Conseillers de l'Assemblée de Corse, ont fait l'objet de motions et de questions orales. Or, une telle répétition implique de solliciter plusieurs fois les Conseillers exécutifs, les services, agences et offices visés, qui sont déjà saisis des motions de l'Assemblée. En pratique, cela se traduit par un certain engorgement, entravant ainsi le suivi effectif de ces travaux.

Ainsi, il convient de privilégier la piste des résolutions conjointes, notamment pour des sujets d'envergure, nécessitant une construction commune. Par ailleurs, les questions présentant un intérêt général ou une forte valeur ajoutée, devraient être systématiquement soumises à ce type de consultation.

Recommandations et engagements

1/ Suivi « stratégique » des actes des instances consultatives :

Dans la pratique, les Conseillers exécutifs veillent déjà aux suites à donner aux avis, et sollicitent les services en cas de besoin d'ingénierie administrative (appel à projets, organisation de comités directeur/de pilotage...). Ce suivi sera approfondi, dans la limite des disponibilités des Conseillers, et dans le cadre d'une approche par politiques publiques, de manière à accroître la complémentarité et l'efficacité du suivi des actes entre les trois instances.

2/ Un agent dédié :

Depuis fin 2020, le Secrétariat général du Conseil exécutif a bénéficié d'un renfort qui permet de diffuser progressivement les motions et avis, voire des recommandations, auprès de l'ensemble des DGA, Directeurs d'agences et d'office, afin d'assurer une meilleure circulation de l'information.

La systématisation à venir du porté à connaissance des différents travaux constitue une nouvelle étape clé pour l'adaptation des politiques publiques, et la valorisation des diverses interventions.

Les services pourront ainsi plus facilement intégrer la portée des différents actes des instances dans le suivi des rapports établi en interne, ainsi qu'à la définition des stratégies engagées.

3/ Un espace numérique de suivi interactif :

Concernant la gestion du suivi, un espace de partage Spaziu Muzione (logiciel « Sharepoint ») vient d'être mis en place par le Secrétariat général du Conseil exécutif. Prenant appui sur celui dédié aux motions de l'Assemblée de Corse, le spaziu dédié à l'Assemblea di a Giuventù est désormais un outil de suivi des motions et des réponses éventuellement apportées. Un accueil favorable a d'ailleurs été réservé, lors de la présentation du « Spaziu muzione », en séance du 15 avril. Cet espace sera, bien entendu, élargi au CESEC et à la Chambre des Territoires. Le suivi de l'ensemble des actes (questions orales, motions, recommandations, avis) pourra, à terme, y être intégralement retracé.

Participant d'une démarche de transparence, l'ensemble des instances consultatives ainsi que les Conseillers exécutifs et de l'Assemblée de Corse, auront un regard sur les divers travaux enregistrés. A ce titre, il conviendrait de mettre à profit cet outil pour capitaliser l'apport de toutes les motions votées par les instances, en favorisant une recherche par mots clés et éviter ainsi des redondances, dans le respect naturellement de l'autonomie d'initiative de chaque instance.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information.

VI. Annexes

- Tableau avis CESEC (1)
- Tableau travaux CDT (2)
- Tableau suivi motions AG (3)

- Tableau suivi QO AG (4)
- Tableau suivi motions AG 2021 (5)

SEGUIMENTU DI L'AVVISI DI U CUNSIGLIU ECONOMICU, SUCIALE, DI L'AMBIENTE E CULTURALE DU CORSICA
SUIVI DES AVIS DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE
ANNU 2020 / ANNEE 2020

INTITULATI /
INTITULES DES AVIS (liens
hypertextes)

DISPUSITIVI / DISPOSITIFS

IMPIEGU – INSERZIONE PROFESSIONALE / EMPLOI – INSERTION PROFESSIONNELLE

[AVIS CESEC 2020-60 Relatif à la Conve](#)

Le CESECC **souligne** que l'intérêt des actions mises en oeuvre dans le cadre de ce partenariat et leur impact sur l'emploi en Corse n'est plus à démontrer, et il émet un **avis favorable** au renouvellement du conventionnement avec Corse Active Pour l'Initiative

PARIMONIU / PATRIMOINE

[AVISU CESEC 2020-05 Rilativu à u Qu](#)

Les membres du CESECC relèvent avec satisfaction que les actions d'études, de conservation et de valorisation d'un patrimoine aussi fragile que précieux, ne peuvent que recevoir des éloges unanimes.
En tenant compte des observations évoquées :
Le CESEC de Corse donne un avis favorable au rapport de Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, relatif au « Quattru di pulitica generale di i siti archeologichi è musei di Corsica/Cadre de politique générale des sites archéologiques et musées de Corse ».

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-07	<p>Le CESECC émet un avis favorable quant au projet de création des boutiques des musées et sites archéologiques.</p>
CULTURA / CULTURE	
AVIS CESEC 2020-71 Relatif à la Conv	<p>Le CESECC souhaite que l'axe relatif à la polynomie de la langue soit renforcé car il représente la variété de la population</p> <p>Le CESECC demande qu'une attention particulière soit portée à l'orthographe des sous-titres en langue corse.</p> <p>Le CESECC souhaite que la chaîne continue son travail sur la représentation de la « spalluzzera » dans ses programmes.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable au rapport relatif à la Convention tripartite et quadriennale d'objectifs et de moyens entre la Collectivité de Corse, la Société Nationale de programme France Télévisions, et l'Etat relative au développement de la chaîne Via Stella pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023. Le CESECC déplore qu'il n'existe aucun sous-titrage pour les malentendants, comme le prévoit la loi de 2005 sur le handicap, ce qui exclut, de fait, une partie d'auditeurs éventuels, notamment les plus âgés et préconise qu'un travail soit fait dans ce sens.</p> <p>Le CESECC suggère également, dans ce contexte, que la langue utilisée pour les sous-titrages soit identique à la langue parlée quand il s'agit de films en langue corse. Ce qui, concernant la langue corse, permettrait une valorisation de son statut.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-72 Relatif à Rapport	<p>Le CESECC salue le travail ambitieux fait dans le cadre de cette stratégie de développement de la lecture publique.</p> <p>Le CESECC souhaite qu'une action telle que le « book crossing » soit mise en place comme une alternative intéressante pour pallier le manque de bibliothèques municipales dans le rural.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable au rapport relatif à la définition d'une stratégie de redéploiement de l'action de la collectivité de Corse en matière de lecture publique dans les territoires ruraux pour la période 2020-2027 et dans le domaine du livre.</p>
AVIS CESEC 2020-73 Relatif à L'aide f	<p>Le CESECC reconnait l'intérêt pour la Corse d'avoir une capitale européenne de la culture compte tenu du retentissement de ce type d'action et ce, dans de nombreux domaines.</p> <p>Le CESECC note que, compte tenu de ses nombreux atouts, Bastia est tout à fait indiquée pour cette candidature.</p> <p>Le CESECC attire l'attention sur le fait qu'il est important que ce projet soit saisi par l'ensemble des acteurs du territoire insulaire.</p> <p>Le CESECC souligne le fait que ce projet sera l'occasion de tisser ou renforcer des liens culturels tant européens que méditerranéens et régionaux.</p> <p>Le CESECC soutient ce projet et donne un avis favorable à ce rapport.</p>

<p>INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)</p>	<p>DISPUSITIVI / DISPOSITIFS</p>
<p>PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-0</p>	<p>Le CESECC émet un avis favorable au rapport Operazione di prefigurazione di u Museu di i zitelli Musée des enfants - Opération de préfiguration.</p>
<p>AVIS CESEC 2020-62Relatif à la Conv</p>	<p>Le CESECC émet un avis favorable à l'application de la convention d'objectifs et de moyens 2020 de la plateforme SVoD Allindi. Le CESECC tient à ce qu'un éclairage particulier soit porté aux œuvres anciennes qui contiennent des témoignages musicaux porteurs de valeurs historiques, patrimoniales et poétiques, en langue corse. Le CESECC souhaite que les partenariats potentiels déclinés dans le projet de convention puissent aussi accueillir, comme cela est déjà amorcé, les associations établissant des liens avec l'audiovisuel</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
---	---------------------------

PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-10	<p>Le CESECC apprécie que la CdC différencie le mécénat du sponsoring de sorte que l'entreprise qui fait un don n'en retire aucune contrepartie autre que la satisfaction de participer à un projet d'intérêt patrimonial public et que pour se faire une clause de la charte d'éthique lui permette de refuser sans donner d'explication tout don émanant d'une entreprise qui par ses actions ne serait pas respectueuse du patrimoine culturel ou environnemental</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable au rapport stratégie de mécénat, charte éthique et convention.</p>
---	---

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

AVIS CESEC 2020-44 Relatif à la Modi	<p>Le CESECC accueille favorablement les propositions de modifications de l'article II du règlement des aides en faveur de la langue corse et de son annexe et salue le travail fait par nombre de structures, quelles qu'elles soient, en faveur du développement et la promotion de la langue corse.</p> <p>Le CESECC souhaite toutefois que les points 2 et 3 du rapport soient clarifiés. En effet, la différence entre « la création d'une aide correspondant à un projet culturel gratuit de dimension territoriale avec au moins 20 manifestations différentes, gratuites et le doter d'une aide maximum de 25.000 e » et la « modification de l'aide maximale octroyée pour un projet culturel gratuit de dimension territoriale, avec au moins 5 représentations gratuites, à 25.000 € au lieu des 30.000 € initialement prévus » est peu perceptible.</p> <p>Le CESECC attire l'attention sur l'ancienneté du règlement des aides en faveur de la lingua corsa en vigueur actuellement qui date de la configuration territoriale antérieure à la fusion des trois collectivités. C'est pourquoi, ses membres s'interrogent sur l'opportunité de rédiger une nouvelle version de ce règlement à l'instar des autres règlements des aides de la Collectivité de Corse.</p> <p>Le CESECC questionne enfin plus largement sur la possibilité, pour les associations corses du continent, compte tenu du fait qu'elles contribuent elles aussi au rayonnement, et au développement de la langue corse, de bénéficier des aides prévues par le règlement.</p>
--	---

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
<p>AVIS CESEC 2020-29 Relatif à la Conve</p>	<p>Le CESEC émet un avis favorable à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens CDCRCFM 2020/2022</p> <p>Le CESECC constate que les engagements pris par la radio répondent pleinement aux attentes de la population et contribuent favorablement à son rayonnement. À l'instar de toutes les actions positives qui ont pu être développés par RCFM, le CESEC est attentif à toute évolution qui pourrait permettre de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des interventions régulières dans les écoles en établissant une convention avec le rectorat - diffuser des émissions à destination de la jeunesse et animées par elle - promouvoir les "perspectives professionnelles" offertes par la langue corse - varier l'offre de diffusion notamment dans la programmation musicale car il est constaté une inégalité dans la promotion des artistes - veiller au respect de la polynomie de notre langue en assurant la présence de plusieurs régiolectes, évitant par là même une homogénéisation du « parler radiophonique » et une normalisation arbitraire — poursuivre l'effort déjà entrepris "Mediterradio " avec RAI SICILE, RAI Sardegna, pour inscrire notre langue dans un système de "plurilinguisme" dans un cadre d'échanges radiodiffusés dans le bassin méditerranéen — constituer un fonds documentaire sonore à partir des enregistrements réalisés. <p>Il serait en outre utile d'initier une grande enquête publique de satisfaction media/langue corse.</p>

<p>INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)</p>	<p>DISPUSITIVI / DISPOSITIFS</p>
<p>AVIS CESEC 2020-79 Relatif au Soutien</p>	<p>vers le monde italo-roman.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport. Le CESECC demande à disposer des bilans des organismes bénéficiaires de subventions de manière à éclairer ses débats et prises de position.</p> <p>Le CESECC souhaite que les médias locaux continuent leur travail de représentation de la « spalluzzera » dans leurs programmes.</p> <p>Le CESECC suggère que le domaine de la langue corse soit intégré à la convention et ne soit donc plus l'objet d'avenants.</p> <p>Le CESECC encourage les initiatives d'ouverture de l'espace linguistique vers le monde italo-roman.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport. Le CESECC demande à disposer des bilans des organismes bénéficiaires de subventions de manière à éclairer ses débats et prises de position.</p> <p>Le CESECC souhaite que les médias locaux continuent leur travail de représentation de la « spalluzzera » dans leurs programmes.</p> <p>Le CESECC suggère que le domaine de la langue corse soit intégré à la convention et ne soit donc plus l'objet d'avenants.</p> <p>Le CESECC encourage les initiatives d'ouverture de l'espace linguistique vers le monde italo-roman.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport. Le CESECC demande à disposer des bilans des organismes bénéficiaires de subventions de manière à éclairer ses débats et prises de position.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
<p>AVIS CESEC 2020-80 Relatif aux Avenants</p>	<p>première.</p> <p>Le CESECC souhaite, par ailleurs, que la CdC porte une attention particulière à la condition des intervenants en langue corse afin d'élargir leur champ d'action et d'améliorer leur statut.</p> <p>Le CESECC suggère de remettre en place, dans le cadre de ce plan, des formations à l'enseignement immersif</p> <p>Le CESECC attire l'attention sur le fait que ce Grand Plan De Formation ne doit pas se substituer au Plan Unique de Formation, lequel doit assurer sa part de formation continue également dans le domaine de la langue corse, comme prendre en charge la formation statutaire des nouveaux habilités.</p> <p>Le CESECC demande qu'un plan de formation identique soit mis en place pour l'enseignement du second degré;</p> <p>Le CESECC, conscient de l'impact positif de ce plan sur l'enseignement de la langue corse, émet un avis favorable à ce rapport.</p> <p>Le CESECC estime qu'il est nécessaire de disposer du bilan précis et à jour de la mise en œuvre de ce plan de formation avec, notamment, le nombre d'habilités qui sont effectivement en classe bilingue.</p> <p>Le CESECC s'inquiète du statut professionnel précaire des personnels remplaçants des enseignants bilingues en formation.</p> <p>Le CESECC s'interroge sur l'employabilité des contractuels durant la crise sanitaire afin d'éviter le risque qu'ils soient détournés de leurs mission première.</p> <p>Le CESECC souhaite, par ailleurs, que la CdC porte une attention particulière à la condition des intervenants en langue corse afin d'élargir leur champ d'action et d'améliorer leur statut.</p> <p>Le CESECC suggère de remettre en place, dans le cadre de ce plan, des formations à l'enseignement immersif</p>
AMBIENTE / ENVIRONNEMENT	

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-70 Relatif à Plan terri	<p>l'approbation définitive du PTPGD. Enfin, le CESECC rappelle qu'une autosaisine sur les déchets est en cours en son sein, et que son résultat, dans le timing adéquat, sera de nature à éclairer à la fois la position du CESECC et les pistes de solutions stratégiques et techniques qui pourraient être proposées. Le CESECC prend acte qu'une version aboutie et définitive du PTPGD lui sera présentée, pour avis, au terme des procédures administratives, notamment la phase de consultation réglementaire et l'enquête publique.</p> <p>Le CESEC émet un avis favorable à la poursuite de la procédure visant à l'approbation définitive du PTPGD. Enfin, le CESECC rappelle qu'une autosaisine sur les déchets est en cours en son sein, et que son résultat, dans le timing adéquat, sera de nature à éclairer à la fois la position du CESECC et les pistes de solutions stratégiques et techniques qui pourraient être proposées. Le CESECC prend acte qu'une version aboutie et définitive du PTPGD lui sera présentée, pour avis, au terme des procédures administratives, notamment la phase de consultation réglementaire et l'enquête publique.</p> <p>Le CESEC émet un avis favorable à la poursuite de la procédure visant à l'approbation définitive du PTPGD. Enfin, le CESECC rappelle qu'une autosaisine sur les déchets est en cours en son sein, et que son résultat, dans le timing adéquat, sera de nature à éclairer à la fois la position du CESECC et les pistes de solutions stratégiques et techniques qui pourraient être proposées. Le CESECC prend acte qu'une version aboutie et définitive du PTPGD lui sera présentée, pour avis, au terme des procédures administratives, notamment la phase de consultation réglementaire et l'enquête publique.</p> <p>Le CESEC émet un avis favorable à la poursuite de la procédure visant à l'approbation définitive du PTPGD. Enfin, le CESECC rappelle qu'une</p>
PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-1	<p>de l'ONU, qui seront identifiées clairement dans les politiques publiques, ainsi que la volonté politique de la Collectivité de Corse de doter la Corse d'un développement durable spécifique à son territoire, qui serait d'autant plus efficace qu'il aura été construit conjointement par ses élus et sa population. Le CESECC retient comme un axe fort de progrès la volonté affichée d'intégrer les cibles ODD de l'agenda 2030 voté en septembre 2015 par les 193 états membres de l'ONU, qui seront identifiées clairement dans les politiques publiques, ainsi que la volonté politique de la Collectivité de Corse de doter la Corse d'un développement durable</p>

<p style="text-align: center;">INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)</p>	<p style="text-align: center;">DISPUSITIVI / DISPOSITIFS</p>
<p>PRUGETTU D' AVISU CESEC Rilativu</p>	<p>émet un avis favorable sur le rapport relatif aux modalités d'exploitation des bois issus des forêts territoriales.</p> <p>Toutefois, le CESECC émet ses plus vives réserves quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de concertation avec les communes forestières de Corse, propriétaires de 100000 ha de forêts publics, représentant, en superficie, le double des forêts territoriales (50000 ha) ; - L'absence d'avis technico-économique émanant de l'ONF, maître d'oeuvre des forêts publics de Corse, organisme en charge de leur aménagement et de la commercialisation du bois pour le compte des Collectivités. Le CESECC émet un avis favorable sur le rapport relatif aux modalités d'exploitation des bois issus des forêts territoriales. <p>Toutefois, le CESECC émet ses plus vives réserves quant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'absence de concertation avec les communes forestières de Corse, propriétaires de 100000 ha de forêts publics, représentant, en superficie, le double des forêts territoriales (50000 ha) ; - L'absence d'avis technico-économique émanant de l'ONF, maître d'oeuvre des forêts publics de Corse, organisme en charge de leur aménagement et de la

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
<p>AVIS CESEC 2020-25 Relatif aux proces</p>	<p>diagnostic environnemental de cette zone.</p> <p>Sans que cela ne remette en cause l'aspect vertueux de création de la RNC le CESECC aurait cependant apprécié qu'apparaissent dans le rapport, à l'appui de la décision de création, un certain nombre d'éléments d'information:</p> <ul style="list-style-type: none"> v/ Une définition, même sommaire mais formalisée, du périmètre géographique concerné ; v/ Une évocation de ce que pourra être le règlement applicable à cette zone géographique, ou des exemples, notamment au vu des réglementations existantes des zones Natura 2000 et, plus particulièrement sur ce site, la compatibilité de la fréquentation du site avec sa préservation ; v/ Les éventuelles différences avec la réglementation de la réserve de Scandola ; v/ Une évocation des futurs dispositifs de contrôle, ou des moyens et effectifs envisagés, permettant de faire respecter la réglementation de la zone dès lors que cette réglementation sera effective ; <p>Le CESECC prend acte des informations apportées par les représentants de l'OECC, à savoir la transmission par le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC) et par le Ministère de la Transition Ecologique de dossiers de nature à possiblement permettre le maintien du label "d'espace européen protégé" par le Conseil de l'Europe et rappelle que l'une des conditions de son renouvellement est l'extension de la réserve nationale de Scandola.</p> <p>Le CESECC prend acte de la collecte de données scientifiques, basée sur la synthèse de près de 500 études disponibles, permettant dès lors un meilleur diagnostic environnemental de cette zone.</p> <p>Sans que cela ne remette en cause l'aspect vertueux de création de la RNC le CESECC aurait cependant apprécié qu'apparaissent dans le rapport, à l'appui de la décision de création, un certain nombre d'éléments d'information:</p> <ul style="list-style-type: none"> v/ Une définition, même sommaire mais formalisée, du périmètre géographique concerné ;
SUCIALE - SALUTE / SOCIAL-SANTE	
<p>AVIS CESEC 2020-31 Relatif aux Action</p>	<p>du Conseil Exécutif de Corse. Le CESECC émet l'hypothèse que les Maisons de Service Au Public (MSAP) et/ou le réseau France Service (7 ont été labellisées en Corse, dont 3 sont déjà entrées en fonction) pourraient peut-être, sur un mode partenarial, avantageusement aider au renforcement du maillage territorial social.</p> <p>Enfin, le CESECC prend acte du rapport informatif de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse. Le CESECC émet l'hypothèse que les Maisons de Service Au Public (MSAP) et/ou le réseau France Service (7 ont été labellisées en Corse, dont 3 sont déjà entrées en fonction) pourraient peut-être, sur un mode partenarial, avantageusement aider au renforcement du maillage territorial social.</p> <p>Enfin, le CESECC prend acte du rapport informatif de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse. Le CESECC émet l'hypothèse que les Maisons de Service Au Public (MSAP) et/ou le réseau France Service (7 ont</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-1	<p>d'une analyse comparée des résultats obtenus d'une année sur l'autre, et s'agissant du bilan social,</p> <p>avoir une analyse des écarts de situations parfois constatées entre les hommes et les femmes. Le CESEC prend acte du rapport égalité femmes-hommes pour 2019. Le CESEC aurait souhaité avoir un niveau d'information de l'ordre</p>
	<p>d'une analyse comparée des résultats obtenus d'une année sur l'autre, et s'agissant du bilan social,</p> <p>avoir une analyse des écarts de situations parfois constatées entre les hommes et les femmes. Le CESEC prend acte du rapport égalité femmes-hommes pour</p>
AVIS CESEC 2020-58 Relatif à l' Avenant	<p>Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte d'autonomie et prend acte des montants de financement des dispositifs MAIA pour l'année 2020 mentionnés dans l'avenant financier à la convention pluriannuelle avec l'ARS de Corse. Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte d'autonomie et prend acte des montants de financement des dispositifs MAIA pour l'année 2020 mentionnés dans l'avenant financier à la convention pluriannuelle avec l'ARS de Corse. Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte d'autonomie et prend acte des montants de financement des dispositifs</p>
	<p>MAIA pour l'année 2020 mentionnés dans l'avenant financier à la convention pluriannuelle avec l'ARS de Corse. Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte d'autonomie et prend acte des montants de financement des dispositifs MAIA pour l'année 2020 mentionnés dans l'avenant financier à la convention pluriannuelle avec l'ARS de Corse.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-34 Relatif à la propo	<p>conférence avec la déclaration d'urgence écologique et climatique votée par l'Assemblée de Corse le 19 décembre 2019. Le</p> <p>CESECC regrette l'absence de prise en compte, de la part des pouvoirs publics, de nombreuses interrogations émanant des élus et de la conduite au niveau national de certaines expérimentations sans leurs accords et leur consultation.</p> <p>Le CESECC souligne qu'au-delà du droit, il est du devoir de la société civile envers les générations futures de demander un moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des résultats des études d'impacts. Le</p> <p>CESECC émet un AVIS FAVORABLE au rapport relatif à la mise en place d'un moratoire sur le déploiement de la 5G. Le CESECC considère que s'il y a bien un équilibre à trouver entre les activités économiques concurrentielles d'un côté et les impacts environnementaux, sanitaires et sociaux (fracture numérique) de l'autre, le principe de précaution impose aujourd'hui d'attendre l'éclairage technique nécessaire à une prise de décision en connaissance pleine et entière.</p> <p>Le CESECC rajoute que cela s'inscrit dans la droite ligne et est en parfaite cohérence avec la déclaration d'urgence écologique et climatique votée par l'Assemblée de Corse le 19 décembre 2019. Le</p> <p>CESECC regrette l'absence de prise en compte, de la part des pouvoirs publics, de nombreuses interrogations émanant des élus et de la conduite au niveau national, notamment au niveau des cas complexes et des sorties d'hospitalisation</p>
AVIS CESEC 2020-59 Relatif à la Signat	<p>Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte d'autonomie et prend acte du mode de financement des dispositifs mentionnés dans le rapport. L'article 4 de la convention avec l'ARS reprend les différents acteurs des parcours précités. Le CESECC suggère qu'il pourrait utilement être fait mention dans cet article de l'intégration, dans ces parcours, des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), notamment au niveau des cas complexes et des sorties d'hospitalisation</p> <p>Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte d'autonomie et prend acte du mode de financement des dispositifs mentionnés dans le rapport. L'article 4 de la convention avec l'ARS reprend les différents acteurs des parcours précités. Le CESECC suggère qu'il pourrait utilement être fait mention dans cet article de l'intégration, dans ces parcours, des Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD), notamment au niveau des cas complexes et des sorties d'hospitalisation</p> <p>Le CESECC salue les efforts de la Collectivité de Corse dans le domaine de la lutte contre la perte</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-54 Relatif à Une subv	<p>de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, le CESECC approuve la proposition du Conseil Exécutif de Corse d'attribuer une subvention de fonctionnement relative à l'accueil de nuit à l'association A Fratellanza. De manière plus générale, le CESECC trouverait opportun d'intervenir auprès de l'ensemble des associations partenaires de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice de ses compétences en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté, en particulier par la mise en place d'un dialogue de gestion régulier, et d'un dispositif d'aide à l'ingénierie administrative et financière, dans le but d'assurer au mieux la viabilité, la pérennité, et l'efficacité des actions entreprises. En ce qui concerne la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, le CESECC approuve la proposition du Conseil Exécutif de Corse d'attribuer une subvention de fonctionnement relative à l'accueil de nuit à l'association A Fratellanza. De manière plus générale, le CESECC trouverait opportun d'intervenir auprès de l'ensemble des associations partenaires de la Collectivité de Corse au titre de l'exercice de ses compétences en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté, en particulier par la mise en place d'un dialogue de gestion régulier, et d'un dispositif d'aide à l'ingénierie administrative et financière, dans le but d'assurer au mieux la viabilité, la pérennité, et l'efficacité des actions entreprises. En ce qui concerne la saisine</p>
AVIS CESEC 2020-57 Relatif à la Conv	<p>l'association ALIS. Le CESECC prend note avec satisfaction qu'une généralisation au territoire de la Corse du Sud de cette action réalisée depuis de nombreuses années en Haute-Corse est prévue dans les années à venir, dans le but de mettre en œuvre une égalité de traitement des usagers sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.</p> <p>Il suggère qu'une mise en place sur un mode partenarial pourrait être de nature à faciliter et à accélérer le déploiement de cette action de GLA. En conclusion, le CESECC approuve le projet de conventionnement avec l'association ALIS. Le CESECC prend note avec satisfaction qu'une généralisation au territoire de la Corse du Sud de cette action réalisée depuis de nombreuses années en Haute-Corse est prévue dans les années à venir, dans le but de mettre en œuvre une égalité de traitement des usagers sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.</p> <p>Il suggère qu'une mise en place sur un mode partenarial pourrait être de nature à faciliter et à accélérer le déploiement de cette action de GLA. En conclusion, le CESECC approuve le projet de conventionnement avec l'association ALIS. Le CESECC prend note avec satisfaction qu'une</p>

<p style="text-align: center;">INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)</p>	<p style="text-align: center;">DISPUSITIVI / DISPOSITIFS</p>
<p>AVIS CESEC 2020-53 Relatif à L'actualis</p>	<p>approuve la mise en place par la Collectivité de Corse, une nouvelle fois, de mesures d'ordre extra-légal renforçant le soutien apporté aux usagers les plus en difficulté. En conclusion, le CESECC émet un avis favorable sur la nouvelle version du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé, sous réserve de la prise en compte des remarques qu'il a formulées dans l'avis, et approuve la mise en place par la Collectivité de Corse, une nouvelle fois, de mesures d'ordre extra-légal renforçant le soutien apporté aux usagers les plus en difficulté. En conclusion, le CESECC émet un avis favorable sur la nouvelle version du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé, sous réserve de la prise en compte des remarques qu'il a formulées dans l'avis, et approuve la mise en place par la Collectivité de Corse, une nouvelle fois, de mesures d'ordre extra-légal renforçant le soutien apporté aux usagers les plus en difficulté. En conclusion, le CESECC émet un avis favorable sur la nouvelle version du règlement des interventions sociales, médico-sociales et de santé, sous</p>
<p>AVIS CESEC 2020-52 Relatif au Rappor</p>	<p>visibilité accrue, et le développement qu'elles méritent, en les abordant aussi sous l'axe de la lutte contre la précarité et la pauvreté, et pas seulement sous leurs aspects principaux (la production d'énergie, dans le cas précité). le CESECC prend acte de la communication de ce point d'étape et formule les remarques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans un contexte de rapports d'étapes, ou de bilan partiel, le CESECC aurait apprécié plus d'informations, de détails et de précision dans les éléments d'évaluation et dans les indicateurs de réalisation des actions du plan, et souhaiterait que ce soit le cas pour les prochains rapports d'étapes. - Le contexte social et médico-social est en constante mutation, et évolue très rapidement. Le prughjettu suciale, feuille de route de la Conseillère exécutive, est venu compléter le Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, mais ce dernier date de 2017. De fait, un certain nombre de manques peut potentiellement être constaté, sur des questions comme, par exemple, une réflexion sur le rSa des jeunes, ou encore sur le logement très social. C'est pourquoi le CESECC estimerait opportun que le Plan en lui-même soit régulièrement réinterrogé, et éventuellement révisé s'il y a lieu, pour intégrer les thématiques émergentes. - Le CESECC s'interroge sur la possibilité éventuelle d'inclure dans le Plan de lutte contre la précarité des actions transverses assurées par d'autres DGA ou des agences et offices, qui ont un impact direct sur les problématiques sociales.. Ce genre d'initiative, en influant sur le coût de la vie, a un impact direct sur la situation sociale, et il paraîtrait opportun de leur donner une visibilité accrue, et le développement qu'elles méritent, en les abordant aussi sous l'axe de la lutte contre la précarité et la pauvreté, et pas seulement sous leurs aspects principaux (la production d'énergie, dans le cas précité). le CESECC prend acte de la communication de ce point d'étape et formule les remarques suivantes: - Dans un contexte de rapports d'étapes, ou de bilan partiel, le CESECC

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-61 Relatif à la Politi	<p>de la protection de l'enfance pourront possiblement, le cas échéant, avoir accès à une partie de ces formations. Il estime que cette disposition est propice à un travail collaboratif entre les personnels de ces associations sur la base d'un référentiel commun.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable à cette contractualisation. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce contrat, sont prévues des formations. Le CESECC prend note de l'information qui lui a été donnée selon laquelle des associations mandatées par la Collectivité de Corse au titre de la protection de l'enfance pourront possiblement, le cas échéant, avoir accès à une partie de ces formations. Il estime que cette disposition est propice à un travail collaboratif entre les personnels de ces associations sur la base d'un référentiel commun.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable à cette contractualisation. Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce contrat, sont prévues des formations. Le CESECC prend note de l'information qui lui a été donnée selon laquelle des associations mandatées par la Collectivité de Corse au titre de la protection de l'enfance pourront possiblement, le cas échéant, avoir accès à une partie de ces formations. Il estime que cette disposition est propice à un travail</p>
AVIS CESEC 2020-56 Relatif à la Conve	<p>Le CESECC approuve le projet de conventionnement avec l'association ALIS, et salue les actions réalisées dans le cadre du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées prévues aux PDALHPDLe CESECC approuve le projet de conventionnement avec l'association ALIS, et salue les actions réalisées dans le cadre du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées prévues aux PDALHPDLe CESECC approuve le projet de conventionnement avec l'association ALIS, et salue les actions réalisées dans le cadre du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées prévues aux PDALHPD</p>

<p style="text-align: center;">INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)</p>	<p style="text-align: center;">DISPUSITIVI / DISPOSITIFS</p>
<p>AVIS CESEC 2020-55 Relatif à Coordina</p>	<p>Le CESECC relève que la participation de la Collectivité de Corse à ce dispositif met en œuvre des compétences extra-légales, et donc sans caractère obligatoire, et prend acte des modalités de financement mentionnées dans le rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Le CESECC relève que la participation de la Collectivité de Corse à ce dispositif met en œuvre des compétences extra-légales, et donc sans caractère obligatoire, et prend acte des modalités de financement mentionnées dans le rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Le CESECC relève que la participation de la Collectivité de Corse à ce dispositif met en œuvre des compétences extra-légales, et donc sans caractère obligatoire, et prend acte des modalités de financement mentionnées dans le rapport de Monsieur le Président du Conseil Exécutif.</p>
<p>AVIS CESEC 2020-33 Relatif au Rapport</p>	<p>Par ailleurs, le CESECC estime qu'il pourrait être pertinent d'inclure dans cette réflexion les caractéristiques du cout de la vie sur des territoires différenciés de la Corse, et d'en intégrer l'ensemble des critères (tension immobilière, etc.). Si un revenu de base, ou universel, versé de manière systématique et automatique, donc sans nécessiter une intervention humaine, avait été en place pendant la crise du Covid-19, il aurait sans aucun doute possible permis d'éviter nombre de situation difficiles. Ce constat est un des éléments de réflexion qui conduit le CESECC à émettre un avis très favorable au rapport d'étape relatif à l'expérimentation d'un revenu universel en Corse. Constatant que le montant proposé est sensiblement équivalent au RSA et reste en dessous du seuil de précarité estimé à 1 041 euros mensuels (correspondant à 60% du revenu médian), et considérant qu'en moyenne une personne sur cinq en Corse vit sous ce seuil de pauvreté, le CESECC souhaite attirer l'attention sur la nécessité d'optimiser le montant qui sera déterminé pour s'assurer qu'il soit suffisant pour vivre.</p> <p>Par ailleurs, le CESECC estime qu'il pourrait être pertinent d'inclure dans cette réflexion les caractéristiques du cout de la vie sur des territoires différenciés de la Corse, et d'en intégrer l'ensemble des critères (tension immobilière, etc.). Si un revenu de base, ou universel, versé de manière systématique et automatique, donc sans nécessiter une intervention humaine, avait été en place pendant la crise du Covid-19, il aurait sans aucun doute possible permis d'éviter nombre de situation difficiles. Ce constat est un des</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-32 Relatif au Règlement	<p>Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption de ce règlement. Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption de ce règlement. Le CESECC émet un avis favorable à l'adoption de ce règlement.</p>
AVIS CESEC 2020-67 Relatif à Règlement	<p>l'atteinte des publics empêchés et/ou spécifiques, l'incitation des femmes à la pratique sportive, par exemple. Le CESECC demande qu'une attention particulière soit portée à la pratique sportive dans le rural et les zones de montagne.</p> <p>Le CESECC souhaite que soit mis en avant le label « Squadra Corsa ».</p> <p>LE CESECC propose qu'une campagne médiatique soit effectuée par la Collectivité de Corse pour redonner le goût d'une pratique sportive en club qui a été interrompue par les mesures de fermeture imposées par le confinement, et que cette campagne puisse également être dirigée vers les établissements scolaires.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable au règlement des aides au sport. Le CESECC note l'aspect exhaustif de ce règlement des aides qui n'oublie aucun acteur.</p> <p>Le CESECC apprécie que soient mises en avant des thématiques telles que l'atteinte des publics empêchés et/ou spécifiques, l'incitation des femmes à la pratique sportive, par exemple. Le CESECC demande qu'une attention particulière soit portée à la pratique sportive dans le rural et les zones de montagne.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-30 Relatif à la Démar	<p>Dans le domaine de l'accompagnement de la perte d'autonomie et du handicap, le CESECC souhaite mettre l'accent sur une nécessaire prise en compte du secteur de l'aide à domicile, dont il estime qu'il devrait se structurer en filière, et bénéficier de dispositifs de formation spécifiques et adaptés.</p> <p>Dans le même ordre d'idées, le CESECC regrette que certaines catégories de personnels de ce secteur soient exclues des dispositions résultant du Ségur de la santé, et salue les efforts de la Collectivité pour compenser ces exclusions jugées injustes.</p> <p>Le CESECC s'interroge également sur le statut de certains employés de ce secteur. Par ailleurs, dans le cadre d'une réflexion plus large sur la perte d'autonomie, le CESECC est amené à s'interroger sur les tarifs pratiqués dans les EHPAD en Corse.</p>
AVIS CESEC 2020-74 Relatif à la Modif	<p>commission, les décisions collégiales étant toujours préférables aux décisions individuelles dans ce domaine. Cependant, il rappelle qu'il conviendra de veiller à ce que le nécessaire travail préparatoire à cette commission ne soit pas de nature à provoquer un retard dans les prises de décisions. Le CESECC émet un avis favorable au rapport portant sur la modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales. Le CESECC prend acte de l'information que, de manière générale et pour tenter de lutter contre le non-recours aux aides en matière d'actions sociales de proximité, les services de la Collectivité de Corse envisagent, dans le cadre d'une contractualisation avec l'Etat, une formation des secrétaires de mairie et l'utilisation de flyers. Cependant, le CESECC apprécierait que ces flyers puissent être, de la même manière, diffusés auprès de l'ensemble des associations partenaires de la Collectivité dans le domaine social. Dans le même ordre d'idée, et afin d'optimiser l'information rendue aux usagers, le CESECC s'interroge sur la possibilité de recourir aux services de la Poste pour la distribution de flyers, cette solution apparaissant comme étant celle qui offre la capacité de diffusion la plus large. Enfin, concernant l'aide sociale à l'enfance, le CESECC retient avec satisfaction la mise en place d'une commission, les décisions collégiales étant toujours préférables aux décisions individuelles dans ce domaine. Cependant, il rappelle qu'il conviendra de veiller à ce que le nécessaire travail préparatoire à cette commission ne soit pas de nature à provoquer un retard dans les prises de décisions. Le CESECC émet un avis favorable au rapport portant sur la modification du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales. Le CESECC prend acte de l'information que, de manière générale et pour tenter de lutter contre le non-recours aux aides en matière d'actions</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-75 Relatif à l'attribu	<p>diffusion d'information sur l'ensemble des dispositifs destinés aux personnes défavorisées puisse faire l'objet d'une diffusion de l'information la plus large possible, et être relayée par l'ensemble des partenaires de la Collectivité en matière sociale. Le CESECC constate que cette aide, basée sur le quotient familial, est caractérisée par un effet de seuil qui fait que, pour quelques euros, on peut en bénéficier ou en perdre brutalement le bénéfice. Certes, le quotient familial est un des critères d'attribution parmi les plus utilisés par les travailleurs sociaux, et un des plus justes.</p> <p>Mais le CESECC souhaiterait que puisse être menée une réflexion sur le remplacement des dispositifs ayant pour caractéristique cet effet de seuil par un système d'attribution basé sur une dégressivité de l'aide, qui pourrait s'avérer moins brutale.</p> <p>Enfin, le CESECC salue l'initiative louable de la Collectivité de Corse d'un abondement des aides exceptionnelles de fin d'année 2020 dans le contexte particulier de la crise COVID-19. Le CESECC préconise donc que la diffusion d'information sur l'ensemble des dispositifs destinés aux personnes défavorisées puisse faire l'objet d'une diffusion de l'information la plus large possible, et être relayée par l'ensemble des partenaires de la Collectivité en matière sociale. Le CESECC constate que cette aide, basée sur le quotient familial, est caractérisée par un effet de seuil qui fait que, pour quelques euros, on peut en bénéficier ou en perdre brutalement le bénéfice. Certes, le quotient familial est un des critères d'attribution parmi les plus utilisés par les</p>
AVIS CESEC 2020-76 Relatif à l'internal	<p>Enfin, le CESECC suggère que des efforts particuliers soient portés sur la recherche constante de cofinancements de ces fonds, essentiellement auprès des communes qui auraient des administrés qui y émargeraient, même s'il ne s'agit que de sommes symboliques. Le CESECC approuve le choix, parmi les trois scénarii envisagés, d'une internalisation de la gestion comptable et financière du FSL.</p> <p>Il prend acte des conventions passées à cet effet avec les CAF, et se réjouit que l'harmonisation des règlements FSL soit enfin mise en oeuvre.</p> <p>Le CESECC attire cependant l'attention sur le fait que ces fonds seront dorénavant intégrés au budget de la collectivité et suggère qu'il soit prévu un dispositif permettant d'éviter que ces fonds puissent faire l'objet d'une fongibilité avec d'autres dispositifs qui ne seraient pas des dispositifs à caractère social.</p> <p>Enfin, le CESECC suggère que des efforts particuliers soient portés sur la recherche constante de cofinancements de ces fonds, essentiellement auprès des communes qui auraient des administrés qui y émargeraient, même s'il ne s'agit que de sommes symboliques. Le CESECC approuve le choix, parmi les trois scénarii envisagés, d'une internalisation de la gestion comptable et financière du FSL.</p> <p>Il prend acte des conventions passées à cet effet avec les CAF, et se réjouit que l'harmonisation des règlements FSL soit enfin mise en oeuvre.</p>
ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-45 Relatif au Projet d	<p>Le CESECC relève avec satisfaction qu'une nouvelle orientation fondamentale est désormais dédiée au changement climatique, prend acte des informations qui lui ont été données et des documents relatifs à l'élaboration du SDAGE 2022-2027, et émet un avis favorable à l'adoption du calendrier de consultation. Le CESECC relève avec satisfaction qu'une nouvelle orientation fondamentale est désormais dédiée au changement climatique, prend acte des informations qui lui ont été données et des documents relatifs à l'élaboration du SDAGE 2022-2027, et émet un avis favorable à l'adoption du calendrier de consultation. Le CESECC relève avec satisfaction qu'une nouvelle orientation fondamentale est désormais dédiée au changement climatique, prend acte des informations qui lui ont été données et des documents relatifs à l'élaboration du SDAGE 2022-2027, et émet un avis favorable à l'adoption du calendrier de consultation.</p>
AVIS CESEC 2020-51 Relatif à L'approb	<p>- Certains événements déjà existants, du fait de l'intégration dans le plafond (25000€) des aides jusqu'alors apportées parallèlement par la direction de la langue corse, risquent de voir, in fine, leur financement total réduit. Le CESEC de Corse émet un avis favorable au nouveau dispositif d'aides aux foires. Le CESEC de Corse effectue les remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le système de cotation envisagé semble donner, tel qu'il est présenté, la prime aux manifestations déjà existantes par rapport aux manifestations nouvelles ; - Une information plus poussée, à destination du public, serait opportune et permettrait une meilleure mise en valeur de la foire et du lieu dans lequel elle se déroule ; - Afin de favoriser la mise en place de circuits courts efficaces, entre producteurs et consommateurs, le système mis en place qui autorise les revendeurs dans une proportion maximale de 30 0/0, pourrait se limiter à un unique intermédiaire ; - Certains événements déjà existants, du fait de l'intégration dans le plafond (25000€) des aides jusqu'alors apportées parallèlement par la direction de la langue corse, risquent de voir, in fine, leur financement total réduit. Le CESEC de Corse émet un avis favorable au nouveau dispositif d'aides aux foires. Le CESEC de Corse effectue les remarques suivantes : - Le système de cotation envisagé semble donner, tel qu'il est présenté, la prime aux manifestations déjà existantes par rapport aux manifestations

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-46 relatif à la modif	<p>modification serait susceptible d'entraîner une perte supplémentaire conséquente de la surface agricole et la disqualification de terres productives en coteaux comme celles consacrées à la viticulture; Le CESEC souligne la qualité et le caractère conséquent du travail réalisé en vue du rétablissement de la carte ESA, et émet un avis favorable au rapport soumis à son examen par Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse. Le CESEC constate avec satisfaction le rétablissement, après modification, de la carte ESA, en ce qu'elle comble un vide juridique préjudiciable à la préservation de ces terres prévues par le PADDUC; Le CESEC se félicite de la clarification des critères d'identification des ESA au sein des lirets III et IV; Le CESEC considère que la non-approbation de cette modification serait susceptible d'entraîner une perte supplémentaire conséquente de la surface agricole et la disqualification de terres productives en coteaux comme celles consacrées à la viticulture; Le CESEC souligne la qualité et le caractère conséquent du travail réalisé en vue du rétablissement de la carte ESA et émet un avis favorable au rapport soumis à son examen par</p>
AVIS CESEC 2020-24 Relatif au Schéma	<p>Le CESECC considère qu'il est indispensable de placer la question de l'eau au rang des axes prioritaires futurs du développement de l'île.</p>
EDUCAZIONE, INSEGNAMENTU SUPERIORE, RICERCA, FURMAZIONE PRUFESSIUNALE - EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION PROFESSIONNELLE	
AVIS CESEC 2020-27 Relatif au Program	<p>Le CESECC donne un avis favorable au projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens « programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2020-2021 de l'Université de Corse » ainsi qu'à la participation financière de la CDC, à hauteur de 562 160€, qui en dépend. Le CESECC donne un avis favorable au projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens « programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2020-2021 de l'Université de Corse » ainsi qu'à la participation financière de la CDC, à hauteur de 562 160€, qui en dépend.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-28 Relatif aux Dispos	<p>« Dispositif d'aide aux doctorants et post-doctorants de l'Université de Corse pour les années universitaires 2020/2021 et 2021/2022 » et à Paffectation correspondante d'une aide financière de 4 080 000 € Au regard de l'importance des soutiens financiers accordés par la CDC dans le secteur de la langue corse, les membres du CESEC regrettent l'absence d'une évaluation de type universitaire et souhaitent qu'une analyse puisse être effectuée qui présente des statistiques, tant sur les résultats que sur l'évolution de renseignement de la langue corse</p> <p>Le CESECC donne un avis favorable au projet de convention pluriannuelle « Dispositif d'aide aux doctorants et post-doctorants de l'Université de Corse pour les années universitaires 2020/2021 et 2021/2022 » et à Paffectation correspondante d'une aide financière de 4 080 000 € Au regard de l'importance des soutiens financiers accordés par la CDC dans le secteur de la langue corse, les membres du CESEC regrettent l'absence d'une évaluation de type universitaire et souhaitent qu'une analyse puisse être effectuée qui présente des statistiques, tant sur les résultats que</p>
AVIS CESEC 2020-69 Relatif à Passatio	<p>Le CESECC donne un avis favorable à ce rapport car il affirme la volonté de la Collectivité de Corse et du lycée maritime et aquacole de Bastia de donner à la formation des jeunes corses les moyens nécessaires à son développement. Le CESECC note que la présence d'un tel outil, conditionnant l'ouverture d'une classe de BTS au lycée maritime est un atout pour les futurs étudiants qui n'auront plus besoin de se déplacer hors de l'île pour suivre cette formation.</p> <p>Le CESECC donne un avis favorable à ce rapport car il affirme la volonté de la Collectivité de Corse et du lycée maritime et aquacole de Bastia de donner à la formation des jeunes corses les moyens nécessaires à son développement. Le CESECC note que la présence d'un tel outil, conditionnant l'ouverture d'une classe de BTS au lycée maritime est un atout pour les futurs étudiants qui n'auront plus besoin de se déplacer hors de l'île pour suivre cette formation.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-26 Relatif aux Progr	<p>Le CESECC émet un avis favorable au projet de convention annuelle d'objectifs et de moyens « Programme d'actions complémentaires d'enseignement supérieur 2019-2020 de l'Université de Corse » ainsi qu'à la participation financière de la CDC de 410 860 € qui en dépend.</p>
PRIGIUNERI - PRISONNIERS	
DELIBERATION N° 20/071 AC DE L'A	<p>S'INQUIETENT des conditions sanitaires auxquelles sont confrontés les prisonniers corses dans les établissements pénitentiaires de l'île et du continent.</p> <p>SE PRONONCENT de façon unanime pour que tous les prisonniers corses, y compris ceux placés en détention provisoire, puissent bénéficier des mesures de libération anticipées annoncées par la Ministre de la justice, indépendamment du motif de leur incarcération.</p> <p>FONT LEUR la proposition formulée par le Défenseur des Droits, le Contrôleur Général des lieux de privation de liberté et le Président de la « Commission nationale consultative des droits de l'homme » d'envisager le recours à l'amnistie afin de prendre en compte ces situations.</p> <p>RAPPELLENT, en tout état de cause, que les mesures de rapprochement prévues par la loi pénitentiaire de 2009 qui évoque un delta de 200 km afin de préserver les liens familiaux et d'éviter la double peine aux proches des personnes incarcérées doivent être appliquées. »</p>
GIUVENTÙ / ATTIVITÀ SPURTIVE - JEUNESSE / SPORTS	

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-43 Relatif à la La Ch	<p style="text-align: center;">faveur de la jeunesse.</p> <p>Le CESECC soutient la démarche de la Collectivité de Corse visant à réserver une part du budget jeunesse à la tranche d'âge 11 — 30 ans. Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse émet un avis favorable à la Charte des acteurs de la jeunesse. Le CESECC souligne la nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs autour de valeurs et d'objectifs communs apprécie qu'une telle action soit menée en transversalité et dans la co-construction de la politique jeunesse et souhaite que cette démarche se prolonge par une réflexion des jeunes à la définition de l'évolution de l'économie de la Corse. Le CESECC salue l'avancée et la qualité des travaux relatifs aux actions en faveur de la jeunesse.</p> <p>Le CESECC soutient la démarche de la Collectivité de Corse visant à réserver une part du budget jeunesse à la tranche d'âge 11 — 30 ans. Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse émet un avis favorable à la Charte des acteurs de la jeunesse. Le CESECC souligne la nécessité de fédérer l'ensemble des acteurs autour de valeurs et d'objectifs communs apprécie qu'une telle action soit menée en transversalité et dans la co-construction de la politique jeunesse et souhaite que cette démarche se prolonge par une réflexion des jeunes à la définition de</p>
AVIS CESEC 2020-68 Relatif à la Conve	<p>Le CESECC insiste sur l'importance des dispositifs de communication en faveur du sport, que ce soit par le biais des ambassadeurs ou des réseaux sociaux.</p> <p>Le CESECC souligne la prise en compte dans cette convention de l'aspect apprentissage / formation.</p> <p>Toutefois, le CESECC regrette l'absence de formation à l'animation et souhaite que des moyens soient mis en place pour y pallier.</p> <p>Le CESECC déplore le manque d'appétence pour les métiers de l'animation sportive dû à des perspectives de carrières limitées et à la faible rémunération, à la précarité de ces emplois qui n'offrent pas un travail à temps plein, entre autres. Le CESECC souhaite qu'un travail soit mené sur la valorisation et l'attractivité des métiers du sport en réfléchissant à la possibilité de compléter la durée hebdomadaire de travail par des postes dans l'emploi public.</p> <p>Le CESECC émet un avis favorable à la Convention d'objectifs et de moyens avec le CSJC. Le CESECC apprécie le travail de concertation et de transversalité fait pour la rédaction de cette convention.</p> <p>Le CESECC approuve l'aspect pluriannuel de cette convention qui permet de donner aux acteurs une certaine lisibilité dans le temps.</p> <p>Le CESECC insiste sur l'importance des dispositifs de communication en faveur du sport, que ce soit par le biais des ambassadeurs ou des réseaux sociaux.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
<p>AVIS CESEC 2020-42 Relatif au plan d'a</p>	<p>Collectivité de Corse s'y agrège dans le respect des compétences de chacun. Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport. Le CESECC attire l'attention sur l'importance d'un maillage territorial comprenant la présence, partout sur le territoire, de référents expérimentés en charge de faire le lien entre la jeunesse et les entreprises. Le CESECC souhaite que soient prises en compte les initiatives en faveur de la jeunesse, déjà existantes afin de jauger ensuite ce qu'il reste à faire. Le CESECC souligne l'importance et l'urgence des problématiques liées au logement des plus jeunes. Le CESECC relève le cas particulier des jeunes de moins de 25 ans qui ne peuvent prétendre au RSA et demande qu'une mesure équivalente soit prise à leur bénéfice. Le CESECC soutient la démarche de la Collectivité de Corse d'individualiser une part du budget jeunesse à la tranche d'âge (11-30 ans) concernée. Le CESECC indique qu'une attention particulière doit être portée aux articulations avec les politiques jeunesse d'autres collectivités et que la Collectivité de Corse s'y agrège dans le respect des compétences de chacun. Le CESECC émet un avis favorable à ce rapport. Le CESECC attire l'attention sur l'importance d'un maillage territorial comprenant la présence, partout sur le territoire, de référents expérimentés en charge de faire le lien entre la jeunesse et les entreprises. Le CESECC souhaite que soient prises en compte les initiatives en faveur de la jeunesse, déjà existantes afin de jauger ensuite ce qu'il reste à faire.</p>

SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPOSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-47 Relatif au Rapport	Le CESEC de Corse prend acte du rapport d'information du Président du Conseil Exécutif à l'Assemblée de Corse relatif à la continuité du service maritime à compter du 1 er janvier 2021 entre le port de Marseille et les ports de Corse.

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-50 Relatif à la Région	<p>afin, qu'in fine, ces emplois puissent largement bénéficier à l'emploi local ; il ne peut y avoir de bonne transition énergétique sans progrès social ;</p> <p>Les entités publiques de proximité que sont les petites communes ou les EPCI, via une articulation efficiente des outils disponibles, pourraient être des acteurs privilégiés afin que soient déployés, au plus près, les initiatives du pôle de compétitivité ; une stratégie de communication à destination des élus locaux s'avèrerait dès lors opportune ;</p> <p>Une cartographie précise des besoins énergétiques de la Corse pourrait servir de base à une politique concertée et efficiente d'implantation de ces projets évitant dès lors un risque de dumping industriel ;</p> <p>Le désengagement progressif, mais certain, d'ENGÆ sur le territoire corse, pour les salariés, un recul de leurs droits sociaux et de leurs droits acquis, voire, une suppression d'emploi ;</p> <p>Une meilleure coordination des différents acteurs de la transition énergétique pourrait être envisagée par la mise en place, sur la région, d'un pôle territorialisé performant les mettant en synergie</p> <p>Le CESEC de Corse émet un avis favorable au rapport relatif à la régionalisation de la gouvernance et du financement des pôles de compétitivité dans le cadre de la phase IV. Le CESEC de Corse effectue les remarques suivantes :</p> <p>Une attention et une vigilance particulières doivent être aujourd'hui portées au secteur des énergies renouvelables afin qu'il ne soit plus, comme cela a pu être le cas par le passé, le cadre d'agissements et de comportements inadéquats et peu vertueux de la part de certaines structures privées ;</p> <p>Dans le cadre de la transition énergétique, l'émergence de nouveaux métiers devra se conjuguer avec la mise en place de formations adaptées afin, qu'in fine, ces emplois puissent largement bénéficier à l'emploi local ; il ne peut y avoir de bonne transition énergétique sans progrès social ;</p> <p>Les entités publiques de proximité que sont les petites communes ou les EPCI, via une articulation efficiente des outils disponibles, pourraient être des acteurs privilégiés afin que soient déployés, au plus près, les initiatives</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
<p>AVIS CESEC 2020-49 Relatif à la Concession</p>	<p>tarif préférentiel en matière de transport et suggère à la Collectivité de Corse que la notion « d'intérêts matériels et moraux reconnue pour les territoires ultras marins, et permettant des tarifs adaptés, serve de support privilégié aux discussions et aux négociations menées afin d'envisager une issue favorable.</p> <p>Le CESECC note, parallèlement, les négociations en cours avec la compagnie « Air Corsica » afin d'aboutir à la mise en place d'un tarif commercial préférentiel dans l'intervalle. Le</p> <p>CESECC entend la volonté exprimée par l'exécutif d'une maîtrise publique des transports dans un environnement européen plutôt favorable à la mise en place de structures de type SEMOP et/ou SEM pour la gestion du service public de desserte maritime ; environnement juridique européen qu'il est parfois extrêmement difficile de cerner et de faire parfaitement coïncider avec les intérêts propres à la Corse.</p> <p>Le CESECC prend acte du rapport relatif à la concession de service public de transport maritime Corse-continent 2021-2022 Le CESECC rappelle que les Corses de l'extérieur ne bénéficient d'aucun tarif préférentiel en matière de transport et suggère à la Collectivité de Corse que la notion « d'intérêts matériels et moraux reconnue pour les territoires ultras marins, et permettant des tarifs adaptés, serve de support privilégié aux discussions et aux négociations menées afin d'envisager une issue favorable.</p> <p>Le CESECC note, parallèlement, les négociations en cours avec la compagnie « Air Corsica » afin d'aboutir à la mise en place d'un tarif commercial préférentiel dans l'intervalle. Le</p> <p>CESECC entend la volonté exprimée par l'exécutif d'une maîtrise publique des transports dans un environnement européen plutôt favorable à la mise en place de structures de type SEMOP et/ou SEM pour la gestion du service public de desserte maritime ; environnement juridique européen qu'il est parfois extrêmement difficile de cerner et de faire parfaitement coïncider avec les intérêts propres à la Corse.</p> <p>Le CESECC prend acte du rapport relatif à la concession de service public</p>

<p>INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)</p>	<p>DISPUSITIVI / DISPOSITIFS</p>
<p>AVIS CESEC 2020-48 Relatif au Avenan</p>	<p>Le CESEC de Corse prend note de la décision de la Collectivité de Corse de suivre les recommandations de la commission européenne et de prolonger de deux mois (au lieu des 12 mois initialement prévus via une procédure de gré à gré et envisagés lors de session de septembre), les contrats en cours afin de laisser le temps nécessaire au lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation de concessions alloties ; concession d'une durée de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2021.</p> <p>Le CESEC de Corse prend acte des rapports relatifs aux avenants NO I et N02 concernant les conventions de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports d'Ajaccio, Bastia, Ile Rousse, Propriano et Porto Vecchio et le port de Marseille</p> <p>Le CESEC de Corse prend note de la décision de la Collectivité de Corse de suivre les recommandations de la commission européenne et de prolonger de deux mois (au lieu des 12 mois initialement prévus via une procédure de gré à gré et envisagés lors de session de septembre), les contrats en cours afin de laisser le temps nécessaire au lancement d'une procédure de mise en concurrence pour la passation de concessions alloties ; concession d'une durée de 22 mois à compter du 1^{er} mars 2021.</p> <p>Le CESEC de Corse prend acte des rapports relatifs aux avenants NO I et N02 concernant les conventions de délégation de service public relative à l'exploitation du transport de marchandises et de passagers au titre de la continuité territoriale entre les ports d'Ajaccio, Bastia, Ile Rousse, Propriano et Porto Vecchio et le port de Marseille</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-23 Relatif aux Orient	<p>Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE au rapport relatif aux orientations stratégiques du programme opérationnel FEDER/FSE Corse 2021-2027 Le CESECC attire à nouveau l'attention, même si les dispositifs ont été fortement améliorés ces dernières années, sur les difficultés parfois rencontrées, par les petites structures associatives et entrepreneuriales (représentant 95% du tissu économique de l'île), dans le montage technique (ressources humaines, ingénierie) des dossiers supports à leurs projets.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-77 Relatif à Dispositif	<p>Le CESECC approuve l'accompagnement fourni par ce dispositif sur trois ans. En effet, c'est souvent pendant les trois premières années que les difficultés se font jour et font peser un risque sur ces entreprises naissantes. Le type et la durée de cet accompagnement sont donc de nature à sécuriser les entreprises sur la période souvent la plus problématique. Le CESECC suggère que, à l'instar de ce qui est réalisé pour les opérateurs de l'accompagnement, des solutions soient recherchées dans les appels à manifestation d'intérêt pour la fourniture de prestations de services administratifs et comptables, dont les compétences font souvent défaut aux nouveaux micro-entrepreneurs ou nouveaux repreneurs, plus axés sur leur coeur de métier.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-78 Relatif à la Réduc	<p>Le CESECC s'interroge sur le manque de prospective, lors de l'évaluation des besoins, de la part du cabinet ERNST & YOUNG relativement au montant de Penveloppe FEDER mobilisée pour la dotation du fonds de garantie (3M€) ; montant appelant des contreparties financières à hauteur de 4,5 MC.</p> <p>Le CESEC sera attentif à l'utilisation et au redéploiement des 1,8 MC résultant de la réduction de P enveloppe FEDER relative au fonds de garantie bancaire pour les TPE-m«fE insulaires.</p> <p>Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE au rapport relatif à la réduction de l'enveloppe FEDER prévisionnelle de l'accord cadre relatif au déploiement du fonds de garantie bancaire TPE-PME.</p>
COVID - 19	
AVIS CESEC 2020-18 Relativu à u Rap	<p>Sous réserve de la mise en place de dispositifs de contrôle sanitaires, sécurisés juridiquement et garantissant une confiance mutuelle entre les personnes, à destination des personnes qui entrent sur le territoire insulaire et de la population résidente, le CESECC, conscient de la difficulté à concilier des enjeux potentiellement contradictoires, considère que le plan de sortie progressive et maîtrisée proposé permettra une reprise de l'activité économique en veillant au strict respect des contraintes sanitaires. Le</p> <p style="text-align: center;">CESECC note favorablement :</p> <p>La volonté de coconstruction État/CDC, pour gérer le déconfinement. La CDC s'inscrit ainsi dans la logique « protéger, tester, isoler » adaptée à la Corse ;</p> <p>La concertation initiée et la consultation de l'ensemble des partenaires locaux, institutionnels, économiques, sociaux, de santé, etc. ;</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-17 Relativu à u Rap	<p>Le CESECC accueille favorablement la volonté du Conseil Exécutif de se doter d'une vision prospective qui, tirant les leçons de la crise, souhaite réorienter le modèle économique et social de la Corse vers des objectifs de résilience écologique et sociale, de relocalisation de la production et de transition numérique, avec l'émergence de nouvelles solidarités et de nouvelles dynamiques économiques, sociales et culturelles dans le cadre d'un développement réellement durable.</p> <p>Le CESECC salue l'accent mis sur le développement et la consolidation des circuits courts, la mise en œuvre d'un nouveau pacte pour les TPE, la généralisation sur tout le territoire de l'offre numérique, en particulier en milieu rural et de montagne, la promotion de l'innovation, et la recherche et le transfert des connaissances produites.</p> <p>Le CESECC se félicite des actions de la Collectivité de Corse pour apporter des réponses attendues dans le cadre sanitaire (commandes de masques, production de gel hydro-alcoolique par les laboratoires territoriaux), économique, et social.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
<p>AVIS CESEC 2020-20 Relativu à a Relazione</p>	<p>Le CESECC accueille favorablement l'ensemble des modifications du " du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de Corse" proposées.</p> <p>Le CESECC tient à rappeler l'ensemble des solidarités qui se sont créées sur le territoire Corse, et même au-delà par l'implication solidaire des membres de la diaspora corse, pour palier certaines carences, ainsi que les prises d'initiatives des acteurs locaux qui ont grandement permis de limiter les impacts négatifs de cette crise.</p> <p>Le CESECC tient à renouveler ses remerciements aux personnels soignants, mais aussi, de la même manière, à l'ensemble des acteurs sociaux, au premier rang desquels les services sanitaires et sociaux de la Collectivité de Corse et les travailleurs de terrain, associatifs ou bénévoles, qui ont accompli un travail remarquable et considérable dans l'accompagnement des publics les plus en difficulté. Le CESECC souhaite que tous les enseignements soient tirés de la crise passée pour aller vers une amélioration notable des conditions de travail, de statut et de rémunération des différents acteurs du secteur sanitaire et du secteur social</p>
<p>Avis CESEC 2020-19 Relatif au rapport</p>	<p>Le CESECC tient aussi à rappeler et à souligner l'aspect qualitatif de ce rapport, tant pour son organisation que pour sa documentation. Celui-ci présente une information claire et précise sur un sujet délicat et complexe qui appelle plus largement un débat sociétal en la matière afin de préparer au mieux les années futures</p>
<p>BUDGET / FINANCES - BUDGETTU/ FINANZIE</p>	

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-21 Relatif au Compte	<p style="text-align: center;">Le CESECC note que :</p> <p>L'épargne dégagée sur la section de fonctionnement pourra contribuer au financement des investissements ; L'épargne brute s'établit à 220,599 M€ en 2019 soit une augmentation de 6,01 % ; La capacité de désendettement est de moins de 3,6 années alors que la capacité moyenne de désendettement des régions en 2017 et 2018 s'établit respectivement à 5 et 4,8 années (le seuil de vigilance est de 9 années) ; Le taux de désendettement de la Collectivité s'élève à 71,4 % ; L'épargne nette s'établit à plus de 187,412 MC ;</p> <p>Le CESECC relève la capacité de la Collectivité de Corse à respecter les objectifs de contention des dépenses de fonctionnement fixés au protocole d'accord signé avec l'Etat permettant d'éviter toute pénalité financière. Le CESECC souligne que ces différents efforts ont aussi participé à améliorer les ratios de solvabilité de la CDC (épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement) permettant de dégager des marges de manœuvre nécessaires au financement des dépenses d'investissement. Relativement au bilan de la gestion pluriannuelle</p>
AVIS CESEC 2020-22 Relatif au Rapport	<p>Le CESECC tient à souligner, pour cette deuxième année d'existence, le travail accompli afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité de Corse ainsi que la poursuite de sa construction et de sa structuration. Le CESECC prend acte du rapport d'activité 2019 de la Collectivité de Corse. Le CESECC souhaiterait que soit annexé au rapport, relativement à l'état des effectifs au sein de la Collectivité de Corse, un tableau matérialisant la répartition et la nature des postes au sein de chaque catégorie d'emplois.</p>
	<p>Relativement aux dépenses de fonctionnement le CESECC réitère son appel à la plus grande vigilance sur la poursuite de stabilisation des dépenses réelles de fonctionnement afin de permettre de faire face au mieux,</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
AVIS CESEC 2020-41 Relatif au Budget	<p>notamment en matière sociale, aux effets induits par la crise.</p> <p>Le CESEC prend acte du BS 2020 qui lui a été présenté. Le CESECC observe la trajectoire financière de la Collectivité de Corse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un maintien de l'épargne à un taux de 13,56 % (en baisse par rapport à l'exercice précédent) ; - Une épargne brute estimée à 147 MC ; - La baisse de emprunt d'équilibre voté au BP (-18,765 MC) ; - Une capacité de désendettement, calculée selon l'hypothèse haute d'une mobilisation totale de l'emprunt, qui s'établirait à 6 ans bien en deçà du ratio
PRUGETTU D' AVISU CESEC 2020-1	<p>Le CESECC prend acte de la fixation des taux sus-évoqués pour l'exercice 2020.</p>

INTITULATI / INTITULES DES AVIS (liens hypertextes)	DISPUSITIVI / DISPOSITIFS
PRUGGETTU D' AVISU CESEC 2020-1	<p>Le CESEC apprécierait que soit transmis et examiné, comme le sont le rapport sur le développement durable et le rapport sur l'égalité femmes/hommes, un rapport sur l'évaluation des politiques publiques.</p> <p>Enfin, le CESEC, conscient du défi à relever que représente la mise en place de la collectivité de Corse, tant sur le plan des politiques publiques et que sur le plan organisationnel, considère que sur ce dernier point il est un aspect sur lequel il sera nécessaire d'accorder une attention tout aussi particulière : oeuvrer au développement du sentiment d'appartenance à une même collectivité, notamment des agents de la CdC.</p>

ANNEXE n°2 : travaux de la Chambre des Territoires – 2020
(Éléments transmis par le Secrétariat général de la CDT)

			Délibérations		Décisions	
2020-	1	Désignation des représentants de la Chambre des Territoires dans les organismes extérieurs et comités de pilotage des politiques publiques de la Collectivité de Corse	2020-	1		
			2020-	2		
	2	Renouvellement des commissions et renouvellement des membres			2020-	1
	3	Bilan d'activité de la Chambre des Territoires 2018-2020 et calendrier de travail 2020-2021			2020-	2
2020-	4	Individualisation des crédits au titre des aides aux communes, intercommunalités et territoires : <ul style="list-style-type: none"> • Au titre du règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, les montants des individualisations : <ul style="list-style-type: none"> - Dispositif Dotation Quinquennale et dotation Ecole - Dispositif intempéries et incendies - Dispositif Fonds de Solidarité Territoriale - Dispositif Fonds de Territorialisation • Au titre de la convention avec l'Agence de l'Eau • Au titre du dispositif d'aides au logement et de l'habitat • Au titre du règlement des aides relatives au Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse 			2020-	3
2020-	5	Erosion du littoral : définition des grandes orientations et méthodologie pour l'élaboration d'une stratégie territoriale corse de gestion intégrée du trait de côte			2020-	4
2020-	6	Politique de développement maîtrisé des activités sur les espaces et sites de pleine nature			2020-	5

2020-	7		Information et discussion sur les nouvelles habilitations conférées au PADDUC par la loi portant engagement pour le logement, l'aménagement et le numérique (ELAN)			2020-	6
2020-	8		Convention quinquennale 2020-2024 relative à la définition et à la mise en œuvre des actions du Parc Naturel Régional de Corse sur son territoire			2020-	7
2020-	9		Désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COFIL Economie Sociale et Solidaire			2020-	8
2020-	10		Signature de la Convention avec la CADEC			2020-	10
2020-	11		Désignation des membres de la Chambre des Territoires dans les comités de suivi et commissions de la Collectivité de Corse et renouvellement des membres des commissions			2020-	11
2020-	12		Désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COFIL Economie Sociale et Solidaire et présentation du projet « Croix Rouge sur Roues »			2020-	12
2020-	13		Rapport d'activité 2020, orientations budgétaires 2021 et calendrier			2020-	13
2020-	14		Individualisation des crédits au titre des aides aux communes, intercommunalités et territoires : • Au titre de la répartition du produit des amendes de police 2019 et un reliquat au titre de l'année 2018 • Au titre du dispositif de la dotation Quinquennale et de la dotation Ecole • Au titre du dispositif Intempéries et incendies • Au titre du Fonds de solidarité territoriale • Au titre du fonds de territorialisation • Au titre du schéma d'aménagement, de développement et de la protection du massif de Corse • Au titre du Fonds destiné à l'habitat et au logement • Au titre des aides relatives à l'eau et l'assainissement • Au titre du dispositif Charte urbaine dans le cadre des programmes contractualisés à destination des territoires urbains			2020-	14
2020-	15		Règlement des aides sport			2020-	15

Ces désignations concernaient :

- Les espaces naturels sensibles et la mise en place d'une commission territoriale pour laquelle Monsieur Attilius CECCALDI a été désigné (**rapport n°2020-11**) ;
- Le Comité de pilotage *Pattu per a Ghjuventù* pour lequel Madame Juliette PONZEVERA a été désignée (**rapport n°2020-1**) ;
- Le Comité de pilotage du *Plan de lutte contre la Pauvreté et la Précarité*, pour lequel Monsieur Pierre MARCELLESI a été désigné (**rapport n°2020-1**) ;
- Le Comité de suivi du programme de renouvellement des infrastructures portuaires de Bastia pour lequel Madame Rosa PROSPERI a été désignée (**rapport n°2020-11**) ;
- Le Comité de pilotage des projets de territoires pour la gestion de l'eau en Corse pour lequel Monsieur Marc-Antoine NICOLAI a été désigné (**rapport n°2020-1**) ;
- Le Comité de pilotage et le groupe de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie territoriale de gestion intégrée du trait de côte pour lesquels Monsieur Jean GIUSEPPI a été désigné (**rapport n°2020-1**) ;
- La désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COPIL Economie Sociale et Solidaire (**rapport n°2020-9**) ;
- Désignation d'un représentant de la Chambre des Territoires au sein du COPIL Economie Sociale et Solidaire et présentation du projet « Croix Rouge sur Roues » (**rapport n°2020-12**).



SEGUIMENTU DI E MUZIONE DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
 SUIVI DES MOTIONS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENÙ
 ANNU 2020 / ANNEE 2020

19 muzione

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Motion (numéro, date, liens hypertexte)	SINTESI MUZIONI SYNTHÈSE DES DÉLIBÉRATIONS	NOTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	OSSERVAZIONI OBSERVATIONS
IMPIEGU – INSERZIONE PROFESSIONALE / EMPLOI – INSERTION PROFESSIONNELLE				
SESSIONI URDINARIA DI U 2020	Politique d'accompagnement et d'insertion professionnelle		Risposta da Pierre SAVELLI, u 6 di frivagh	
PATRIMONIU / PATRIMOINE				
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Inventaire et constat de l'état des oeuvres d'art en possession de la Collectivité de Corse	Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Con		
CULTURA / CULTURE				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Motion (numéro, date, liens hypertexte)	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Création d'un musée des arts insulaires en Corse	Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Con		
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Scrizzione di e radiche cristiane di a Corsica à a Cullettività di Corsica			
SALUTE / SANTE				
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Politique de lutte contre les stupéfants	Bianca FAZI, Josepha GIACOMETTI-P		
SESSIONI URDINARIA DI U 20206 D	SOUTIEN AU PERSONNEL DU CENTRE HOSPITALIER DE SARTÈ			
LINGUA CORSA / LANGUE CORSE				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Motion (numéro, date, liens hypertexte)	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Prise de postes bilingues au sein des écoles de Corse	Joseph GIACOMETTI-PIREDDA, Sav		
AMBIENTE / ENVIRONNEMENT				
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Rejets des fumées polluantes des navires dans les infrastructures portuaires corses	Jean BIANCUCCI, Président AUECopie		
SESSIONI URDINARIA DI U 20206 D	Protection des Espaces Remarquables ou Caractéristiques littoraux			
SUCIALE / SOCIAL				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Motion (numéro, date, liens hypertexte)	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SESSIONI URDINARIA DI U 2020 Mo	Précarité étudiante IFSI et INSPE		Risposta da Marc-Paul LUCIANI u 9 di	
ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
SESSIONI URDINARIA DI U 20202 DI	Création d'une liaison ferroviaire BASTIA-BUNIFAZIU			
EDUCAZIONE, INSIGNAMENTU SUPERIORE, RICERCA, FURMAZIONE PROFESSIONALE - EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION PROFESSIONNELLE				
SESSIONI URDINARIA DI U 6 DI FA	Réorganisation du réseau CANOPE			Sujet repris dans une motion AC (n°2020/01/11)
SESSIONI URDINARIA DI U 2020U 2	Possibilité d'accès au CDI pour les assitants d'éducation (AED) en collège et lycée			

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Motion (numéro, date, liens hypertexte)	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPOSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SESSIONI URDINARIA DI U 20202 D	Crise du logement à l'Université de Corse pour la rentrée 2020			
SESSIONI URDINARIA DI U 20208 D	Instauration d'un cours d'éducation sociale dans les collèges et lycées	Joseph GIACOMETTI-PIREDDA, Con		
PRIGIUNERI - PRISONNIERS				
SESSIONI URDINARIA DI U 20206 D	Accessu à i pruduzioni di Canope in i prighjò di Corsica			
SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				
SESSIONI URDINARIA DI U 20206 D	Lancement d'une ambitieuse campagne d'information et de sensibilisation aux Pass Numériques			
VIULENZE - VIOLENCES				

INTITULATI INTITULES DES MOTIONS Motion (numéro, date, liens hypertexte)	SINTESI MUZIONI SYNTHESE DES DELIBERATIONS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SESSIONI URDINARIA DI U 2020U 2	Réaction au mouvemeent #Iwas			



**SEGUIMENTU DI E DUMANDE A BOCCA DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
SUIVI DES QUESTIONS ORALES DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENÙ
ANNU 2020 / ANNEE 2020**

17 dumande a bocca

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
ADATTAZIONE DI E NORME GHJURIDICHE / ADAPTATION DES NORMES JURIDIQUES			
QUISTIONI URALI n°2020/M2/19 DI	Novi abilitazioni attribuiti a u PADDUC dà à leghji ELAN		
QUISTIONI URALI n° 2020 /M2/23 D	Du renouveau dans la gestion informatique des collectivités.	Réponse écrite.	
QUISTIONI URALI n° 2020/M2/17 DIP	Amministrazioni trasparenti : Da a teuria à a pratica		
PARIMONIU / PATRIMOINE			
QUISTIONI URALI n°2020/M2/20 DI	Restauration du couvent d'Orezza		

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
CULTURA / CULTURE			
QUISTIONI URALI n° 2020/ M2/ 22 D	Sviluppu di a stampa corsa / développement de la presse écrite corse		
AMBIENTE / ENVIRONNEMENT			
N° 2020 / M2/30 QUISTIONI URALI D	Impact des navires de croisières		Attente d'une réponse écrite (PCE)
N° 2020 / M2/ 33 QUISTIONI URALI D	Impératifs environnementaux et effectivité des « clauses environnementales » et « d'éco conditionnalité » dans les marchés et les dispositifs d'aides de la Collectivité de Corse.		
N° 2020 / M2/ 32 QUISTIONI URALI D	Conformité des documents d'urbanisme a PADDUC et recours en justice de la CdC	Réponse de Jean Bianucci	
ACCONCIU DI U TERRITORIU / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
N° 2020 / M2/ 28 QUISTIONI URALI D	Création d'une ligne ferroviaire entre BASTIA et BUNIFAZIU	Réponse de Vanina Borromei	
EDUCAZIONE, INSIGNAMENTU SUPERIORE, RICERCA, FURMAZIONE PROFESSIONALE - EDUCATION, ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, FORMATION PROFESSIONNELLE			

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
QUISTIONI URALI n° 2020/M2/ 21 DI	Sécurité et entretien des bâtiments scolaires		
SVILUPPU ECUNOMICU - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA	Les modalités de contrôle d'éligibilité du tarif résident dans le transport aérien	Réponse de Saveriu Luciani	
N° 2020 / M2/ 29 QUISTIONI URALI	Marque CORSICAMADE et valorisation des circuits courts.		
N° 2020/M2/ 27 QUISTIONI URALI DI	Le déploiement de la 5G	Réponse du Président du Conseil exécutif	

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
SIDUTA DI U 2 DI LUDDU DI U 2020	Réflexion sur le modèle touristique actuel et futur	Réponse Nanette Maupertuis	
QUISTIONI URALI n°2020/M2/18 DIP	Conséquences concurrentielles et soutenabilité financière de la compagnie maritime régionale		
VIULENZE - VIOLENCES			
N° 2020 /M2/31 QUISTIONI URALI D	Mise en œuvre d'un Observatoire territoriale contre les violences faites aux femmes		
NUMERICU / NUMERIQUE			
N° 2020 /M2/26 QUISTIONI URALI D	Puntu Corsica o un nomu di duminiu nustrali	Réponse du Président du Conseil exécutif	



**SEGUIMENTU DI E MUZIONE DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
SUIVI DES MOTIONS DE L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ
ANNU 2021 / ANNEE 2021**

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
ADATTAZIONE DI E NORME GHJURIDICHE / ADAPTATION DES NORMES JURIDIQUES				
N° 2021/M2/42 MUZIONI (CÙ DUMA)	Décrets relatifs au traitement de données personnelles au sein de trois fichiers de police et portant atteinte aux libertés fondamentales			
N° 2021/ M2 /43 MUZIONE DIPUSITA	Situation foncière de la Corse	Notification Jean Biancucci, copie DGA		

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
N°2021/M2/40 MUZIONI DIPUSITAT	Installation du drapeau Corse, et du drapeau Européen, sur la façade du Palais Lantivy.	<i>Notification Jean Pinelli, S/c DGS, copie</i>		
CULTURA / CULTURE				
N° 2021/M2/41 MUZIONI (CÙ DUMANA)	Prolongation et revalorisation des Pass' Cultura	<i>Notification Josepha Giacometti-Piredda</i>	<i>Réponse reçue le 03/03/2021</i>	
SALUTE / SANTE				
N° 2021/ M2/44 MUZIONI (CÙ DUMANA)	Création d'une équipe médicale mobile afin de réaliser des campagnes de tests et de vaccins en zone rurale	<i>Notification Bianca Fazi, copie DGA (2)</i>	<i>Eléments de réponse - point vaccin du 6/03/2021</i>	

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
N° 2021/ M2 /48MUZIONE DIPUSITA	Mise en place d'un Observatoire de la Santé			
LINGUA CORSA / LANGUE CORSE				
N° 2021/ M2 /35 MUZIONI (CÙ DUM	Rinforzu di u bislinguisimu à a Cullittività di Corsica	<i>Note DGS, copie Saveriu Luciani, Cath</i>	Eléments de réponse provisoires (pr	
N° 2021/M2 /47MUZIONI CÙ DUMAN	Missa in piazza d'una certificazioni in lingua Corsa pà i niveddi B2 è C1 a u culleghju è a u liceu.	<i>Notification J.M Blanquer, copie: S. Luciani, DGA Cubells</i>		
PRIGIUNERI - PRISONNIERS				

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
N° 2021/M2/45 MOTION AVEC DEMANDE	Retrait du statut de "détenu particulièrement signalé" pour Alain Ferrandi et Pierre Alessandri			Cf.délib AC transmise au Ministère, correspondant à cette demande
GIUVENTÙ / ATTIVITÀ SPURTIVE - JEUNESSE / SPORTS				
N° 2021/ M2 /38 MUZIONI (CÙ DUMANDA)	Aide à la création d'équipes féminines dans les sports exercés sur l'île	Lauda Giudicelli		
N° 2019/M2/37 MUZIONI (CÙ DUMANDA)	Promotion et recrutement de juges et arbitres régionaux	Lauda Giudicelli		
VIULENZE - VIOLENCES				
N° 2021/ M2 /36 MUZIONI CÙ DUMANDA	Soutien aux élus victimes de graves incivilités en ce début d'année			

INTITULATI INTITULES DES QUESTIONS (numéro, date, lien hypertexte)	UGHJETTI OBJETS	NUTIFICAZIONI LETTRES DE NOTIFICATION Date de transmission auprès des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	RISPOSTE DATES REPONSES des autorités, des services, des bénéficiaires (liens hypertexte)	USSERVAZIONI OBSERVATIONS
N° 2021/ M2 /46 DIPUSITATA DA U C	Sustegnu à i ghjovanni intruti ind'a prifittura d'Aiacciu u 22 di Farraghju di u 2021			
SEGUITAMENTU AMMINISTRATIVU - SUIVI ADMINISTRATIF				
N° 2021/ M2 /39 MUZIONI DIPUSITA	Suivi des motions et des travaux de l'Assemblea di a Giuventù	<i>Note DGS (01/02/2021)</i>	<i>Eléments de réponse donnés par J.Bianc</i>	